



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 5 JUIN 2016

RÉSULTAT DE LA VOTATION

INITIATIVE POPULAIRE « EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC »	67.6% NON
INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN REVENU DE BASE INCON-DITIONNEL »	76.9% NON
INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN FINANCEMENT ÉQUITABLE DES TRANSPORTS »	70.8% NON
MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (LPMA)	62.4% OUI
MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASILE (LASI)	66.8% OUI
PARTICIPATION	47.0%



CÉLINE COLOMBO, THOMAS DE ROCCHI, THOMAS KURER ET THOMAS WIDMER

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Département des sciences politiques de l'Université de Zurich

Responsable : Prof. Dr. Thomas Widmer
Analyses/commentaires : Dr. Céline Colombo, Thomas De Rocchi, Thomas Kurer

gfs.bern

Responsable du projet : Claude Longchamp
Direction du projet : Martina Mousson
Secrétariat : Noah Herzog
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain : Salvatore Petrone
Support CATI : Pina Zimmermann
Evaluation informatique : Stephan Tschöpe

Traduction

Piero Carlucci, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger : Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger : Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2016) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Céline Colombo, Thomas De Rocchi, Thomas Kurer, Thomas Widmer (2016) : analyse de la votation fédérale du du 5 juin 2016, gfs.bern et Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

D'une manière générale : analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 5 JUIN 2016	4
1. IMPORTANCE ACCORDEE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	11
1.1 Importance accordée à l'objet	11
1.2 Participation	11
1.3 Formation de l'opinion	14
2. INITIATIVE POPULAIRE « EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC »	15
2.1 Situation initiale	15
2.2 Profil de votants	16
2.3 Perception	19
2.4 Motifs du choix	20
2.5 Arguments Pour et Contre	22
3. INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN REVENU DE BASE INCONDITIONNEL »	24
3.1 Situation initiale	24
3.2 Profil de votants	25
3.3 Perception	28
3.4 Motifs du choix	28
3.5 Arguments Pour et Contre	30
4. INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN FINANCEMENT ÉQUITABLE DES TRANSPORTS »	33
4.1 Situation initiale	33
4.2 Profil de votants	34
4.3 Perception	37
4.4 Motifs du choix	38
4.5 Arguments Pour et Contre	39
5. MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (LPMA)	42
5.1 Situation initiale	42
5.2 Profil de votants	43
5.3 Perception	47
5.4 Motifs du choix	47
5.5 Arguments Pour et Contre	49
6. MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASILE (LASI)	52
6.1 Situation initiale	52
6.2 Profil de votants	53
6.3 Perception	57
6.4 Motifs du choix	58
6.5 Arguments Pour et Contre	60
7. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	62

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 5 JUIN 2016

Le 5 juin 2016, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur cinq objets. Avec 47.0%, la participation était nettement inférieure aux 63.7% obtenus en février 2016 lors de la votation sur l'initiative de mise en œuvre, mais pourtant légèrement supérieure à la moyenne à long terme de 43.8%. La mobilisation d'après les caractéristiques sociodémographiques et politiques est restée discrète.

Trois initiatives populaires étaient soumises au vote: le renforcement du service public, l'introduction d'un revenu de base inconditionnel et le financement de l'infrastructure routière. Les trois initiatives ont été lancées par des associations et des groupements éloignés des structures de parti établies et ont connu des difficultés lors de la votation populaire. Malgré une médiatisation remarquable, les trois initiatives ont été nettement rejetées. Le souverain avait également à se prononcer sur deux référendums: d'une part celui du Parti évangélique populaire (PEP) lancé conjointement avec diverses organisations concernant la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée; d'autre part le référendum initié par l'Union démocratique du centre (UDC) contre la révision de la loi sur l'asile. Les deux tentatives se sont avérées infructueuses, les votants ayant clairement soutenu les modifications de loi. La politique du Conseil fédéral a donc été couronnée de succès, puisque le peuple a suivi ses recommandations pour les cinq objets soumis au vote.

Initiative populaire « En faveur du service public »

Comme l'avaient déjà montré les débats parlementaires, l'initiative populaire « Pro Service public » s'est heurtée à une large opposition dans tous les camps politiques. Dès lors, une majorité des sympathisants de tous les grands partis se sont clairement opposés à cet objet. L'approbation la plus importante s'est manifestée chez les partisans de l'UDC avec 45% de oui. Même les différences relatives aux caractéristiques politiques et sociodémographiques ne fournissent que peu d'indications sur la décision de vote. Il est vrai que les votants peu intéressés par la politique, au niveau de formation peu élevé et au revenu faible, se sont exprimés plus fréquemment en faveur de l'initiative. L'approbation ne dépassait 50% que chez les sondés qui manifestent une méfiance marquée par rapport au gouvernement.

Le motif de refus le plus fréquemment invoqué par les sondés a été le fait que cette initiative ne représentait pas le moyen adéquat pour renforcer le service public en Suisse, mais qu'elle aurait plutôt l'effet inverse. En outre, un grand nombre d'opposants pensaient que l'accès aux prestations de base est déjà bon aujourd'hui et que les entreprises liées à la Confédération devaient pouvoir dégager des bénéfices, afin de rester concurrentielles et novatrices. Du côté des partisans de cet objet, le motif le plus répandu était celui selon lequel le service public devait être amélioré et qu'il s'agissait de maintenir des prestations spécifiques tels que les offices

postaux ou les guichets de gare. Le mécontentement concernant les importantes inégalités salariales dans les entreprises fédérales était également souvent nommé comme argument en faveur de l'initiative. En revanche, les prix des transports publics, de la poste ou des télécommunications ont rarement été relevés comme motifs, bien qu'ils aient été jugés bien trop élevés durant la campagne de votation.

Bien que l'initiative ait finalement été clairement rejetée, les Arguments Pour et Contre ont rencontré beaucoup de compréhension dans chacun des deux camps opposés. C'est pourquoi on peut affirmer que partisans et adversaires sont plus proches les uns des autres concernant la perception des prestations et des prix du service public qu'on pourrait le supposer au premier abord. Il est vrai que les auteurs de l'initiative n'ont pas été en mesure de convaincre la grande majorité des votants que celle-ci représente la voie adéquate pour renforcer durablement l'accès aux services de base en Suisse.

Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel »

L'analyse de la votation pour un revenu de base montre que presque aucun groupe politique ou social n'a approuvé cet objet. Comparativement à l'initiative sur les salaires minimums et l'initiative 1:12, l'objet n'a même pas obtenu de majorité dans le camp d'extrême-gauche. De manière générale, partisans et adversaires se différencient toutefois nettement sur l'axe gauche-droite. Ce conflit gauche-droite ne se reflète que partiellement dans le comportement des différents sympathisants des partis. Alors que les sympathisants des partis bourgeois ont voté majoritairement selon la recommandation de leur parti, ceux des partis de gauche étaient plus fortement divisés. Chez le Parti écologiste (PES), seul parti à avoir soutenu l'initiative, l'objet n'a été approuvé que par une faible majorité de 56 % et chez le Parti socialiste (PS), malgré la recommandation de rejet, 39 % lui ont accordé leur soutien. Toutefois dans l'ensemble, cette approbation est restée limitée, même dans le camp de gauche.

Alors que les personnes de plus de 65 ans et celles des régions rurales ont dit oui nettement moins souvent, ni le revenu du ménage ni la profession des votants n'ont joué un rôle dans le choix. En général, le taux d'approbation était plus élevé chez les votants qui défendent des valeurs économiques de gauche – telles que par exemple une préférence pour davantage d'égalité et davantage d'interventions étatiques sur le marché. Mais même chez les personnes qui s'expriment clairement pour davantage d'Etat contrairement à davantage de marché, le taux d'approbation ne dépasse pas 40 %.

Du côté des « pour », les arguments de la justice sociale, la réduction des inégalités ainsi qu'une réflexion sur le rapport entre l'économie/la vie professionnelle et la société/la vie privée occupaient la première place. En revanche, du côté des adversaires à l'objet, on a surtout mis en cause le financement de l'initiative. On craignait également que le revenu de base inconditionnel n'entraîne une disparition des incitations au travail.

Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports »

Bien que tous les partis bourgeois aient été représentés au sein du comité d'initiative de l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports », seuls les sympathisants de l'UDC ont majoritairement approuvé cet objet (56 % de oui). En revanche, à peine un tiers des sympathisants du Parti libéral radical (PLR) ont voté en sa faveur, ce qui était déjà prévisible durant la campagne de votation, puisque, contrairement à l'UDC, le PLR recommandait de voter NON. Le conflit gauche-droite, résultant de l'autoévaluation idéologique des votants, était plus net. Ainsi sur le bord droit du spectre politique, le soutien à l'initiative était le plus important (58 %), alors que les sondés qui se classaient eux-mêmes à gauche ou à l'extrême-gauche étaient les plus critiques par rapport à l'objet (8, resp. 17 %).

En revanche, en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques, partisans et adversaires de l'initiative étaient très proches. Seul le niveau de formation et la classe de revenu permettaient de constater des différences significatives ; ainsi les votants disposant d'une formation supérieure et d'un haut revenu étaient nettement plus sceptiques par rapport à cet objet. Contre toute attente, il n'existe cependant aucun rapport statistiquement fondé entre la possession d'une voiture et l'approbation de l'objet – les sondages réalisés avant la votation arrivaient encore à un résultat contraire.

En ce qui concerne les motifs de rejet, les sondés ont la plupart du temps indiqué que les recettes provenant des huiles minérales devaient être engagées là où elles sont le plus nécessaire plutôt que d'être réservées d'entrée à la circulation routière. En outre, une grande partie des personnes ayant voté non ont exprimé l'idée que la mise en œuvre de l'initiative entraînerait des économies trop importantes dans d'autres domaines de tâches de la Confédération ou qu'elle serait dommageable pour l'environnement, par exemple en suscitant la construction de routes inutiles. La grande majorité des partisans soutenait que l'argent devait servir aux utilisateurs de la route. Tout aussi souvent citée était la conviction qu'il fallait davantage d'argent pour de meilleures routes et pour atténuer le problème des embouteillages dans les villes et les agglomérations. Un bon tiers des personnes ayant voté oui ont en outre fait valoir que depuis longtemps déjà, le trafic individuel était défavorisé par rapport aux transports publics – les avis de ces ayants droit devant être considérés comme une protestation contre la politique des transports de ces dernières années, ressentie comme unilatérale.

Dans l'ensemble, l'analyse a montré que les adversaires de l'initiative n'ont manifesté que peu de compréhension pour les arguments des partisans et vice-versa. Si l'initiative a finalement échoué, c'est en raison du rejet fondamental de la grande majorité des votants, non seulement par rapport aux arguments des auteurs de l'initiative, mais aussi à cause de la façon de procéder qu'ils proposaient.

Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

En analysant la votation relative à la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, on relève, dans l'ensemble, une conformité relativement élevée entre la décision individuelle de vote et la sympathie pour un parti d'une part et la confiance dans la Confédération d'autre part. Ainsi les sympathisants des partis du centre – parti démocrate-chrétien (PDC) et PLR – ont suivi la recommandation de leur parti à 61, resp. 80%. Cette approbation sans équivoque est quelque peu surprenante, avant tout de la part du PDC, puisqu'il était divisé à l'interne. Les sympathisants de l'UDC sont les seuls à n'avoir pas suivi le mot d'ordre de leur parti (58%). Quant aux sympathisants des Verts, avec 52% de rejet, ils ont été les seuls à voter contre cet objet. On remarque en outre que ceux qui font confiance au gouvernement l'ont approuvé nettement plus souvent (67%) que ceux qui ne lui font pas confiance (50%).

Les ayants droit au vote se sont montrés un peu mieux renseignés qu'il y a une année lors de la votation sur l'article constitutionnel correspondant. Alors qu'à l'époque, 43% ont été dans l'incapacité de fournir une indication sur l'objet, ils n'étaient cette fois-ci plus que 34%. Néanmoins la perception de la difficulté de cet objet semble avoir un lien avec la décision de vote : alors que ceux qui, ce dimanche-là, évaluaient leur décision comme « plutôt facile » approuvaient l'objet à 66%, ils n'étaient que 51% parmi ceux qui ont ressenti la décision comme « plutôt difficile ». Comme l'an passé, le taux d'approbation a été plus élevé parmi les personnes bien formées et établies en Suisse romande, et moins élevé parmi celles qui vont régulièrement – une fois par semaine – à l'église. Chez ces dernières, seules 34% ont voté oui.

Au niveau du contenu, la question de l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI) et les détails de sa mise en œuvre (par ex. le nombre d'embryons, le délai de conservation) figuraient clairement au centre des discussions. L'analyse des motifs du choix montre que les sondés ont principalement justifié leur approbation par l'argument selon lequel le DPI permet de dépister les maladies de manière précoce et donc d'empêcher la souffrance. Du côté des adversaires, on a essentiellement fait valoir des réserves d'ordre éthique concernant une intervention dans la vie humaine ainsi que la crainte de « bébés design » et d'une sélection génétique plus poussée. L'argument d'une possible discrimination de personnes handicapées ne rencontre que peu d'approbation. L'évaluation des arguments de la campagne montre également que chez les partisans, les arguments pragmatiques tels que la diminution des risques durant la grossesse, les avortements tardifs et d'inutiles traitements à l'étranger rencontrent une forte approbation. Chez les adversaires en revanche, l'argument selon lequel une future sélection d'autres caractéristiques génétiques ne peut pas être exclue est le motif le plus souvent cité.

Modification de la loi sur l'asile (LAsi)

Bien qu'il soit possible de considérer la onzième révision de la loi sur l'asile comme conséquence directe de la dernière révision de juin 2013, elle se situait sous d'autres auspices. Pour une fois, la résistance à cette révision ne venait pas d'abord du camp du gauche, mais de l'UDC, qui avait lancé le référendum contre la restructuration prévue du domaine de l'asile.

Cette constellation inhabituelle a marqué tant la perception de l'objet que le choix des ayants droit au vote. Contrairement aux modifications antérieures de la loi sur l'asile, cette révision n'a pas été perçue en premier lieu comme un durcissement de la loi. Le raccourcissement, resp. l'accélération de la procédure d'asile qui, dans son principe, est soutenue non seulement par les partis bourgeois, mais aussi par une partie importante des sympathisants du PS et du PES, figurait au centre du débat.

En raison de la situation de départ, il n'est guère surprenant que cet objet ait été rejeté le plus nettement par les sympathisants de l'UDC. 61% d'entre eux se sont exprimés contre la onzième révision de la loi sur l'asile. Il est vrai que les arguments de l'UDC n'ont rencontré que peu d'échos en-dehors de son électorat de base. Le camp bourgeois, tout comme le camp de gauche, a majoritairement approuvé la révision proposée. De ce fait, le fossé gauche-droite était donc peu marqué. De l'extrême-gauche à la droite, la révision a enregistré de solides majorités. Seuls les votants qui, dans le spectre politique, se classent à l'extrême-droite n'ont pas accordé de soutien majoritaire à l'objet. Même la répartition par caractéristiques socio-démographiques indique une large approbation générale. La révision a été majoritairement soutenue par-delà tous les groupes d'âge, par les deux sexes et tant dans les régions rurales qu'urbaines.

L'accélération de la procédure d'asile n'a pas seulement été l'élément de loin le plus souvent cité, mais également la raison principale de l'acceptation de l'objet. Une part extraordinairement élevée de 55% des personnes ayant voté oui a cité le raccourcissement de la procédure comme premier motif de sa décision aux urnes. Les autres motifs de soutien à l'objet (assistance juridique gratuite, réduction des frais dans le domaine de l'asile, compromis judiciaire au niveau politique) restent quelque peu dans l'ombre de cet aspect dominant et ont été cités nettement plus rarement. En revanche, les personnes ayant voté non déploraient avant tout l'introduction d'un accompagnement juridique gratuit pour les demandeurs d'asile. 30% des adversaires ont cité, sous une forme ou une autre, cette nouveauté dans la loi sur l'asile pour justifier leur refus. Par contre, la thématique concernant de potentielles expropriations foncières en vue de construire des centres fédéraux n'a guère été décisive. La campagne en faveur du non a mis en exergue cet autre point critique de la révision et a bénéficié d'une certaine attention médiatique avant la votation. De très rares sondés ont explicitement justifié leur rejet pour cette raison.

L'analyse d'arguments spécifiques confirme ces constats et montre que les arguments avancés par le Conseil fédéral en faveur de la révision de la loi sur l'asile ont trouvé un large écho. Cet objet a été compris comme une nouvelle étape judicieuse et pragmatique de la politique d'asile suisse. En dehors de l'électorat de base de l'UDC, les arguments des adversaires ont été perçus comme trop peu importants pour entraîner une déviation de la ligne choisie de longue date et un rejet de la révision proposée.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage représentatif effectué par le partenariat VOX après la votation populaire du 5 juin 2016. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de treize jours après la votation. L'analyse des données a été confiée à l'Institut de science politique de l'Université de Zurich (IPZ). Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 121 enquêteurs. gfs.bern avaient cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs et les sondés ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondés a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1513 ayants droit au vote, dont 53% étaient originaires de Suisse alémanique, 27% de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondés se situe à +/-2.5%. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où les échantillons subdivisés sont minimes et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité. En ce qui concerne la participation, une fois encore, la pondération a été effectuée d'après les données des registres électoraux du canton de Genève¹, de la ville de St Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin.

*Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment
au féminin et au masculin*

¹ Les données du canton de Genève sont des données provisoires, les chiffres définitifs n'étant pas encore disponibles au moment de l'analyse.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pourcent des votants

	Participation (%)	IP en faveur du service public (% Oui)	IP Pour un revenu de base inconditionnel (% Oui)	IP Pour un financement équitable des transports (% Oui)	Loi sur la procréation médicalement assistée (% Oui)	Loi sur l'asile (% Oui)
Suisse	47.0	32.4	23.1	29.2	62.4	66.8
ZH	48.6	31.1	25.1	28.7	63.1	70.1
BE	45.3	33.2	23.8	29.5	56.4	68.6
LU	46.8	29.3	18.0	26.9	57.3	67.6
UR	37.3	30.9	15.5	28.7	50.7	61.3
SZ	47.9	31.9	13.9	37.0	53.7	58.2
OW	49.2	26.9	13.8	33.0	49.7	57.1
NW	49.9	29.3	13.2	31.9	55.2	61.0
GL	37.0	35.7	18.2	32.8	57.6	63.4
ZG	51.8	30.8	16.4	28.5	61.7	63.6
FR	43.4	35.9	24.1	29.6	67.9	69.0
SO	44.9	35.4	21.2	32.2	56.1	65.3
BS	51.4	34.9	36.0	24.3	60.5	74.1
BL	45.1	33.4	22.9	30.5	60.2	68.4
SH	65.4	32.3	24.5	32.0	53.0	63.5
AR	48.9	34.7	20.8	29.3	49.5	64.3
AI	37.9	27.4	12.6	28.1	49.7	56.0
SG	44.4	34.7	18.6	31.8	54.5	64.5
GR	42.9	28.7	17.8	25.8	54.8	66.6
AG	44.5	32.6	18.8	32.3	57.9	64.4
TG	43.2	35.9	19.2	33.0	53.3	62.3
TI	48.6	37.6	21.9	34.0	57.8	55.8
VD	48.4	27.9	24.7	22.9	85.0	73.5
VS	49.6	32.6	19.2	30.7	60.0	62.6
NE	50.3	41.1	31.2	29.8	74.3	73.0
GE	51.6	27.4	34.7	24.4	81.5	59.9
JU	39.0	41.4	34.4	29.2	70.3	68.9

Source : Décision du Conseil fédéral sur le résultat de la votation populaire du 5 juin 2016, prise le 15 août 2016, feuille fédérale 2016, p. 6779-6785.

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

1.1 Importance accordée aux objets

Le 5 juin 2016, cinq objets différents ont été soumis au vote du souverain suisse. Il est normal que certains d'entre eux aient été plus présents que d'autres. La controversée révision de la loi sur l'asile a été perçue comme la plus importante. Comparativement aux votations passées, une importance supérieure à la moyenne a été accordée aux cinq objets, tant pour le pays (moyenne : 6.6) que pour soi-même (moyenne : 5.8). Étonnamment le niveau d'attention très différent accordé aux cinq objets avant le dimanche de votation ne s'est que très peu répercuté sur l'évaluation de l'importance. Ainsi les sondés n'ont accordé qu'une importance légèrement plus élevée à l'initiative très médiatisée sur le revenu de base inconditionnel qu'à celle moins discutée de la loi sur la procréation médicalement assistée.

Tableau 1.1 : Importance ance de l'objet pour le pays et pour soi-même, en pour cent des ayants droit*

Importance pour...	IP en faveur du service public		IP Pour un revenu de base inconditionnel		IP Pour un financement équitable des transports		Loi sur la procréation médicalement assistée		Loi sur l'asile	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0, 1)	3	8	7	13	3	6	4	16	1	6
Faible (2-4)	12	19	17	18	8	16	17	18	5	13
Moyenne (5)	18	22	12	14	17	20	21	16	11	14
Elevée (6-8)	51	44	37	36	54	47	44	34	52	44
Très élevée (9, 10)	17	7	27	18	18	11	14	16	31	22
Moyenne arithmétique (n)	6.5 (1427)	5.6 (1438)	6.3 (1469)	5.6 (1485)	6.7 (1453)	6.0 (1431)	6.1 (1416)	5.4 (1422)	7.5 (1430)	6.5 (1422)

* Les indications ont été pondérées selon la langue.
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

1.2 Participation

Le 5 juin 2016, le taux de participation s'est élevé à 44.9 (Loi sur la procréation médicalement assistée) et à 47.0% (initiative populaire Pour un revenu de base inconditionnel). Ce taux de participation est nettement inférieur à celui de février 2016 lorsque l'initiative de mise en œuvre a attiré aux urnes un record de 63.7% de votants. Il est cependant légèrement supérieur à la moyenne des 25 dernières années (de 1991 à 2015 : 43.8%).

Comme c'est généralement le cas lors de votations, certaines caractéristiques sociodémographiques représentent de très bons facteurs d'explication de la participation politique. Sans surprise, l'intérêt politique est l'un des facteurs principaux permettant d'expliquer la participation. En outre, cette dernière augmente sensiblement avec l'âge. Alors que dans le groupe d'âge des jeunes (18-29 ans), un petit tiers s'est déplacé aux urnes, le taux de participation des groupes les plus âgés (60-69 ans, resp. de plus de 70 ans) représente environ le double. En outre, le niveau social joue un assez grand rôle. La participation au scrutin augmente très nettement avec le niveau de formation et un revenu élevé. En revanche, le sexe et le domicile n'ont guère joué de rôle. Hommes et femmes ont participé à hauteur égale et le taux de participation dans les régions rurales n'est que légèrement inférieur à celui enregistré dans les villes.² Apparemment ni l'initiative «En faveur du service public» ni l'initiative dite de la vache à lait – les deux potentiellement attractives pour la population rurale – n'ont réussi à susciter une forte mobilisation à la campagne.

Les différences dans les taux de participation selon les préférences pour un parti étaient comparables aux votations antérieures. Ce sont les sympathisants du PS qui enregistrent la plus forte mobilisation : selon leurs propres déclarations, 64 % d'entre eux ont participé à ces votations. Ce taux est supérieur à celui de l'électorat du PDC, du PLR et de l'UDC. Manifestement la position de l'UDC en tant que seul soutien de poids à l'initiative dite de la vache à lait, resp. véritable adversaire de la révision de la loi sur l'asile, n'a pas réussi à attirer aux urnes ses sympathisants au-delà du cadre habituel. La mobilisation des personnes sans préférence partisane a été encore plus basse (33 %). Après la mobilisation inhabituellement forte des partis de gauche, du PDC, mais aussi des personnes sans parti lors de la votation sur l'initiative de mise en œuvre de février 2016³, la participation a donc retrouvé son niveau usuel.

² Lors d'une analyse multivariée, les deux facteurs se sont avérés insignifiants au niveau statistique.

³ Cf. les valeurs correspondantes : PS 78 %, Les Verts 91 %, PDC 80 %, PLR 67 %, UDC 69 %, Sans parti 49 %, Sciarini, Pascal/Feddersen, Alexandra/Lanz, Simon (2016) : Analyse de la votation fédérale du 28 février 2016, tableau 1.2, p. 17.

Tableau 1.2: Participation d'après les caractéristiques sociales et politiques en pour cent des votants

Caractéristiques / Catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	47	1485	
Intérêt pour la politique			V = .52***
Très intéressé	82	329	
Plutôt intéressé	55	652	
Plutôt pas intéressé	15	386	
Pas du tout intéressé	6	108	
Sexe			n.s.
Homme	48	672	
Femme	46	812	
Age			V = .31***
18 à 29 ans	28	199	
30 à 39 ans	36	278	
40 à 49 ans	40	160	
50 à 59 ans	49	306	
60 à 69 ans	58	301	
70 ans et plus	61	241	
Revenu du ménage			V = .11***
Moins de 5000.-	35	419	
De 5000.- à 9000.-	52	571	
Plus de 9000.-	59	299	
Formation			V = .14***
Niveau de formation élevé	57	820	
Niveau de formation moyen	36	563	
Niveau de formation bas	26	102	
Domicile			n.s.
Grande ville	54	499	
Ville moyenne/petite	43	571	
Campagne	44	414	
Sympathie pour un parti			V = .21***
PS - Parti socialiste	64	220	
PDC - Parti démocrate-chrétien	54	109	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	46	239	
UDC - Union démocratique du centre	45	192	
PES - Parti écologique suisse	(77)	49	
PVL- Les vert'libéraux	(82)	30	
PBD - Parti bourgeois démocratique	(78)	16	
Aucun parti	33	319	

^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

1.3 Formation de l'opinion

La formation de l'opinion varie beaucoup en fonction des différents objets. C'est pour le revenu de base inconditionnel que le choix a été le plus facile. 83% des sondés ont indiqué n'avoir eu aucune peine à se décider. Presque un tiers de l'électorat savait dès le début que cette idée visionnaire méritait d'être soutenue ou non.

En revanche, la formation de l'opinion a été plus difficile pour l'initiative En faveur du service public. Bien qu'aucun parti gouvernemental n'ait recommandé d'approuver cet objet, nombre d'ayants-droit au vote ont éprouvé une relative difficulté à se décider. La revendication de base d'un renforcement du service public a certes paru sympathique à nombre de sondés, ce qui était contraire à la position de rejet des partis. Il en va de même concernant la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée : 34% des sondés ont estimé que le choix avait été tout aussi difficile. Ce qui s'explique probablement par une médiatisation relativement réservée, obligeant ainsi les votants à se familiariser d'abord avec la matière.

Les deux autres objets, l'initiative populaire sur le financement équitable des transports et la révision de la loi sur l'asile se situent au centre des cinq objets et présentent des valeurs très semblables concernant la formation de l'opinion : environ un cinquième a fait son choix dès le début, un autre quart a pris sa décision trois à six semaines avant la votation. Environ 70% des sondés ont trouvé cette décision plutôt facile.

Tableau 1.3: Moment du choix et difficulté à se forger une opinion en pour cent des votants*

	IP en faveur du service public (%)	IP Pour un revenu de base incon- ditionnel (%)	IP Pour un financement équitable des trans- ports (%)	Loi sur la procréa- tion médi- calement assistée (%)	Loi sur l'asile (%)
Moment du choix					
Clair dès le début	17	29	21	19	22
3 à 6 semaines avant la votation	24	24	25	25	25
1 à 2 semaines avant la votation	42	33	38	38	37
Dernière semaine avant la votation	17	15	16	17	16
Difficulté à faire son choix					
Plutôt facile	61	83	73	63	68
Plutôt difficile	35	16	24	34	29
Indécis, pas de réponse	4	1	3	3	3

* Participants uniquement (N = entre 1132 et 1164). Les indications ont été pondérées après le résultat de la votation correspondante.

© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

2. INITIATIVE POPULAIRE « EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC »

2.1 Situation initiale

La service de base dans le domaine des transports publics, de la poste et des télécommunications – le dénommé service public – occupe traditionnellement une place importante en Suisse. Il est en premier lieu assuré par les CFF, la poste et Swisscom, trois anciennes entreprises de la Confédération, qui agissent de manière autonome depuis les années 1990. Mais comme ces entreprises restent majoritairement ou totalement aux mains de la Confédération, celle-ci doit également garantir que des prestations de niveau élevé soient accessibles partout en Suisse à des prix abordables. Déposée le 30 mai 2013, l'initiative populaire « En faveur du service public » est, selon le point de vue de ses auteurs émanant des journaux des consommateurs « K-Tipp », « Saldo », « Bon à savoir », « Spendere Meglio », due à une insatisfaction croissante concernant les prestations et les prix des CFF, de la poste et de Swisscom. On leur reproche non seulement la détérioration du service (par ex. fermeture d'offices de poste et de guichets des CFF, billets plus chers), mais surtout aussi le fait que les trois entreprises réalisent en même temps d'importants bénéfices. Il serait également choquant que les dirigeants des CFF, de la poste et de Swisscom gagnent nettement plus qu'un membre du gouvernement. C'est pourquoi l'initiative demandait que la Confédération et les entreprises fédérales ne puissent dorénavant plus avoir pour objectif de réaliser davantage de bénéfices sur les prestations de base et que, si des bénéfices étaient malgré tout dégagés, ils devraient rester dans l'entreprise concernée. Les financements croisés d'autres prestations par les excédents provenant des prestations de base ne devraient plus être autorisés. De surcroît, l'initiative exigeait que les salaires des employés des entreprises étatiques ne dépassent plus ceux des employés de l'administration fédérale.

Le Conseil fédéral recommandait le rejet de l'initiative en argumentant que la Suisse dispose d'un service public excellent et fiable, également très bien noté sur le plan international. Le Conseil fédéral ajoute qu'en cas d'acceptation, cette initiative ne renforcerait pas le service public, mais l'affaiblirait plutôt, puisque la marge de manœuvre entrepreneuriale et donc aussi la compétitivité des entreprises fédérales seraient trop restreintes. Le parlement n'a également laissé aucune chance à cet objet : le Conseil national comme celui des Etats se sont prononcés à l'unanimité et sans aucune abstention contre l'initiative. Exception faite de l'Union démocratique fédérale (UDF) et du Parti du travail (PT), l'ensemble des partis gouvernementaux au niveau national ont recommandé de rejeter cet objet. Seule une section de l'UDC et une autre du Parti bourgeois démocratique (PBD) se sont opposées à la recommandation de leur parti au niveau cantonal en prônant l'acceptation de l'initiative. En raison de cette situation initiale, le comité d'initiative s'est trouvé largement isolé durant la campagne de votation, puisque les associations économiques et les syndicats se sont également prononcés contre l'initiative « En faveur du service public ».

Selon les sondages de pré-votation, cette initiative jouissait d'une certaine sympathie⁴ auprès de la population suisse. Toutefois les arguments en sa défaveur ont finalement réussi à convaincre une importante majorité des votants et cet objet a été rejeté à un taux surprenant de 67.6% ainsi que par l'ensemble des cantons.

2.2 Profil des votants

Comme le montre déjà les recommandations de vote, l'initiative a suscité un large rejet au-delà de tout clivage politique. C'est pourquoi cette votation n'a pas été marquée par le classique conflit gauche-droite. Ce sont les sympathisants de l'UDC qui ont le plus souvent approuvé cet objet. Cependant le pourcentage de Oui se situait nettement au-dessous de 50%.⁵ L'auto-évaluation idéologique des sondés ne contribue guère non plus à expliquer le résultat du vote. Il est vrai que l'approbation de cet objet était plus importante sur le bord droit du spectre politique, mais cette différence n'est pas significative au niveau statistique.

Le tableau 2.1 montre néanmoins qu'il existe un rapport entre la position fondamentale des sondés concernant les autorités et leur approbation de l'initiative. Les votants qui expriment une méfiance marquée envers le gouvernement approuvaient majoritairement cet objet (52% de Oui). On peut donc supposer qu'il existe souvent aussi une méfiance comparable envers la direction des entreprises fédérales. Les votants qui font grandement confiance au gouvernement et ceux qui, sur cette question, n'ont pas pu ou pas voulu prendre clairement position, ont en revanche rejeté l'initiative. On remarque également une autre différence significative : plus l'intérêt pour la politique est grand, moins les votants étaient favorables à l'initiative « En faveur du service public »⁶.

Il vaut également la peine de jeter un coup d'œil sur la relation entre les valeurs de référence des votants et leur choix. On voit ainsi que le pourcentage de Oui de ceux qui souhaitent une Suisse si possible sans différences salariales est nettement plus élevé que celui des votants qui sont favorables à de grandes différences de salaire. Dans le cas des premiers, le souhait de l'initiative de limiter le salaire des dirigeants des CFF, de la poste et de Swisscom a certainement été déterminant dans leur choix. Il n'existe en revanche aucun rapport significatif entre les choix des votants et leur position sur des questions touchant d'autres valeurs de référence, par exemple, s'il faut davantage d'Etat ou plus de dérégulation en Suisse. C'est pourquoi ces dernières ne sont pas présentées spécialement dans le tableau 2.1.

⁴ Voir Longchamp et al. (2016) : bref rapport concernant la 1^{re} vague de la série de sondages « SRG-Trend » en rapport avec la votation populaire du 5 juin 2016. Berne : gfs.bern.

⁵ Seuls les sympathisants du PDA ont voté majoritairement en faveur de l'initiative, suivant ainsi la recommandation de leur parti. En raison du nombre extrêmement faible de cas (N=5), on ne peut donc tirer aucune statistique de ce résultat.

⁶ Les différences concernant la confiance dans le gouvernement et l'intérêt politique sont également significatifs dans une analyse multivariable.

Tableau 2.1 : IP Pro Service public – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques / Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	32	991	
Sympathie pour un parti			V = .18**
PS – Parti socialiste	31	208	
PDC – Parti démocrate-chrétien	17	82	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	25	167	
UDC – Union démocratique du centre	45	135	
PES – Parti écologique suisse	34	53	
PVL- Les vert'libéraux	[47]	39	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[9]	17	
Aucun parti	36	127	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			n.s.
Extrême-gauche	32	150	
Gauche	32	186	
Centre	33	256	
Droite	25	210	
Extrême-droite	41	145	
Ne sais pas	[42]	31	
Confiance dans le gouvernement			V = .20***
Confiance	27	704	
Pas de position claire	36	85	
Aucune confiance	52	191	
Intérêt pour la politique			V = .10*
Très intéressé	27	404	
Plutôt intéressé	36	524	
Plutôt pas intéressé	[36]	49	
Pas du tout intéressé	[40]	6	
Valeur de référence : différences de salaire			V = .08*
Pour de grandes différences	29	221	
Avis partagé	32	466	
Pas de différences	38	283	
Moment du choix			n.s.
Clair dès le début	30	175	
3 à 6 semaines avant la votation	31	243	
1 à 2 semaines avant la votation	35	419	
Dernière semaine avant la votation	32	146	
<p>^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 «Données méthodologiques» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.</p>			

Il en va des caractéristiques sociodémographiques comme des caractéristiques politiques : elles n'ont influencé le vote que de manière limitée. Concernant le pourcentage de Oui, il n'y a de différences significatives ni entre les sexes ni entre les groupes d'âge. En revanche, une telle différence existe au niveau de la formation : les votants qui ont suivi l'école obligatoire ou terminé un apprentissage ont soutenu cet objet nettement plus souvent que ceux qui ont poursuivi leur formation. En comparant les classes de revenu, l'image est identique. Les votants dont le revenu mensuel est inférieur à 5000 francs étaient dans l'ensemble plus favorables à l'initiative que ceux des couches de revenu supérieures.⁷

Par ailleurs, l'approbation de l'objet était légèrement plus importante en Suisse italophone qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande, mais la différence est assez faible. Concernant le lieu de résidence des votants, on ne remarque aucune différence statistiquement significative – contrairement à l'argument avancé durant la campagne de votation selon lequel ce sont précisément les habitants des petites communes périphériques qui souffriraient de la dégradation du service public, puisque c'est plutôt là qu'ont eu lieu les fermetures des offices de poste ou la suppression des liaisons de transports publics.

⁷ Les différences concernant le niveau de formation sont également significatives dans une analyse multivariée, celles entre les classes de revenu uniquement dans une analyse bivariée.

Tableau 2.2: IP Pro Service public – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques/Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	32	991	
Formation			V = .12**
Niveau de formation élevé	29	684	
Niveau de formation moyen	40	279	
Niveau de formation bas	[41]	28	
Sexe			n.s.
Homme	31	476	
Femme	33	516	
Age			n.s.
18 à 29 ans	23	54	
30 à 39 ans	34	177	
40 à 49 ans	31	105	
50 à 59 ans	31	209	
60 à 69 ans	37	245	
70 ans et plus	30	202	
Revenu du ménage			V = .11**
Moins de 5000.–	39	197	
De 5000.– à 9000.–	33	450	
Plus de 9000.–	27	250	
Région linguistique			V = .09*
Suisse alémanique	32	552	
Suisse romande	31	229	
Suisse italophone	38	175	
Domicile			n.s.
Grande ville	32	390	
Ville moyenne/petite	35	343	
Campagne	29	258	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques » Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.			

2.3 Perception

Comme le montre le tableau 2.3, les sondés n'étaient pas particulièrement bien informés sur l'initiative. En effet 38 % d'entre eux n'ont pas été en mesure de répondre à la question portant sur le contenu. Le fait que les votants soient mieux au courant que les non-votants n'est guère étonnant. Au total, environ un peu plus d'un quart des sondés a indiqué que l'initiative visait à améliorer le service public ou certaines prestations du service de base ou à interdire aux en-

treprises fédérales de réaliser des bénéfices, resp. de limiter les salaires de leurs dirigeants. Seule une minorité a répondu que cet objet concernait pour l'essentiel la relation des CFF, de la poste et de Swisscom avec l'Etat (par ex. empêcher les privatisations).

Tableau 2.3 : IP Pro Service public – Perception des contenus en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non-votants	
	%	n	%	n	%	n
Service public/certains prestataires de service	26	390	35	245	18	145
Situation du marché/interdire les bénéfices/salaires	29	435	37	259	22	176
Rapport avec l'Etat	2	33	3	21	2	12
Généralités ou réponses fausses/autres	4	64	6	41	3	23
Ne sais pas/pas de réponse	38	562	19	129	55	433
Total	99	1484	100	695	100	789

* Les indications ont été pondérées selon la participation.
 © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

2.4 Motifs du choix

L'évaluation des motifs cités spontanément indique clairement que les arguments du comité d'initiative, resp. du Conseil fédéral, ont généralement fait mouche auprès des sondés. Seuls 9 % des personnes ayant voté Oui et 8 % de celles qui ont voté Non ont été incapables de citer avec précision les raisons de leur choix (première mention). Un autre 2, resp. 8 % a indiqué avoir suivi les recommandations de la Confédération, des partis, des associations ou de leurs connaissances.

Si l'on considère d'un peu plus près les motifs des personnes qui ont voté Oui (toutes les mentions), on s'aperçoit que 54 % de celles ayant approuvé l'objet l'ont fait dans l'idée de garantir les prestations de base ou d'améliorer le service public dans son ensemble. 19 % ont en outre indiqué comme motif de leur choix le maintien de prestations spécifiques, telles que par exemple les offices de poste ou les guichets de gare. Les salaires des dirigeants des entreprises fédérales occupaient le second rang des motifs cités : 47 % ont indiqué avoir déposé un Oui dans l'urne en raison de la trop grande inégalité salariale. Seuls 4 % ont en revanche soutenu cet objet parce qu'ils pensaient que les prix pratiqués par les transports publics, la poste ou les télécommunications sont trop élevés et qu'ils devraient diminuer.

Le motif le plus fréquemment cité pour justifier le rejet de cet objet est la conviction que la formulation de l'initiative était tout simplement inappropriée pour atteindre les objectifs visés. 34 % des personnes ayant voté Non ont indiqué l'avoir fait parce que la modification proposée n'aurait pas amélioré le service public en Suisse, mais l'aurait plutôt desservi. La conviction

que les prestations de base sont déjà bonnes, que pour le maintien du standard, des bénéfices sont toutefois nécessaires, qu'il faut réinvestir dans le développement et les innovations (29%), a souvent aussi incité au rejet de l'initiative. De surcroît, 18, respectivement 23% des personnes ayant voté Non ont indiqué que les entreprises devaient avoir la liberté de décider des salaires ou de l'utilisation des bénéfices, puisque c'est pour elles le seul moyen de subsister dans un marché libre. Un petit pourcentage (9%) s'est en outre exprimé contre de nouvelles réglementations étatiques ou défendait même l'idée que les entreprises devaient être totalement privatisées.

Tableau 2.4 : IP Pro Service public – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté Oui				
Prestations en général : par ex. garantir le service de base/améliorer le service public	29	94	54	174
Prestations spécifiques : par ex. maintenir les bureaux de poste	8	25	19	62
Prix trop élevés, doivent baisser	1	4	4	14
Salaires trop élevés des dirigeants/inégalité salariale trop importante	28	91	47	153
Rapport avec l'Etat : par ex. plus de transparence/réduire la pression sur la privatisation	2	8	7	22
Recommandations	2	8	3	11
Généralités/autres	19	62	27	88
Ne sais pas/aucune réponse	9	30	56	153
Total	100	322	219	704
Personnes ayant voté Non				
Le service de base est déjà bon/bénéfices nécessaires pour le développement	15	102	29	191
Les prix sont adaptés	1	8	3	19
Les entreprises doivent pouvoir fixer les salaires elles-mêmes/les personnes qualifiées méritent de bons salaires	8	54	18	123
Contre une réglementation étatique exagérée/il faut privatiser les entreprises étatiques	6	39	9	60
Les entreprises doivent pouvoir décider de l'utilisation de leurs bénéfices/économie de marché libre	7	45	23	155
Initiative inadaptée/nuit au service public	16	105	34	226
Recommandations	8	54	12	82
Généralités/autres	31	211	42	284
Ne sais pas/aucune réponse	8	53	58	386
Total	100	670	228	1527
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.				

2.5 Arguments Pour et Contre

Afin de tester la compréhension des sondés pour les différents arguments des deux camps durant la campagne de votation, nous avons examiné l'approbation des trois arguments pour et contre les plus fréquemment entendus.

Parmi les personnes ayant voté Oui, le soutien le plus large a été accordé à l'argument selon lequel les dirigeants des CFF, de la poste et de Swisscom ne devraient pas gagner davantage qu'un membre du Conseil fédéral (81%). Plus de la moitié des personnes ayant voté Non étaient également d'accord avec cet argument. Fait intéressant, on retrouve le même modèle pour les deux autres arguments. L'exigence selon laquelle la suppression de prestations dans le service de base devait être stoppée a bénéficié du soutien de 78% des personnes qui ont voté Oui et de 56% de celles qui ont voté Non. L'argument selon lequel les bénéfices dégagés par les prestations de base devaient revenir au service de base et non servir à subventionner d'autres domaines a aussi été plébiscité par la majorité des personnes ayant voté Oui et de celles ayant voté Non (80%, resp. 52%). Le taux d'approbation élevé dans les deux camps doit être compris comme un indice montrant que si une grande partie des adversaires de l'objet partage en réalité les réserves des partisans, ils estiment pourtant que l'initiative n'est pas le moyen adéquat pour obtenir une amélioration du service public.

Comme le montre l'analyse des arguments contre, 91% des personnes ayant voté Non partagent l'avis que le service de base en Suisse fonctionne assez bien dans l'ensemble. Cet argument a aussi reçu le soutien de 61% des personnes qui ont voté Oui. Cependant la confiance fondamentale dans le service public n'a apparemment pas été suffisamment importante pour les convaincre d'accepter l'initiative malgré tout. L'argument selon lequel les entreprises fédérales ont besoin de plus de marge de manœuvre et non de restrictions supplémentaires pour s'imposer sur le marché a également reçu le soutien tant des adversaires que des partisans de l'objet (89%, resp. 57%). La troisième déclaration du camp opposé – à savoir que si on interdisait aux entreprises de faire des bénéfices, cet argent ferait défaut pour les investissements et les innovations – n'a été soutenu que par une minorité de personnes ayant voté Oui (42%). En revanche, dans le camp des Non, cet argument a majoritairement été approuvé (78%).

Dans l'ensemble, on peut affirmer que partisans et adversaires sont plus proches les uns des autres concernant la perception des prestations et des prix du service public qu'on pourrait le supposer au premier abord. Il est vrai que les auteurs de l'initiative «En faveur du service public» n'ont pas été en mesure de convaincre la grande majorité des votants que celle-ci représente la voie adéquate pour renforcer durablement l'accès aux prestations de base en Suisse.

Tableau 2.5: IP Pro Service public – Succès des arguments pour et contre auprès des votants en pour cent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Il est choquant que les dirigeants de la poste, des CFF et de Swisscom gagnent plus que les Conseillers fédéraux.	Total	63	36	1
	Oui	81	18	1
	Non	54	44	1
La suppression des prestations de base de la poste, des CFF et de Swisscom doit être stoppée.	Total	63	33	4
	Oui	78	20	3
	Non	56	40	5
Les bénéfices obtenus par les prestations de base doivent revenir aux dites prestations et ne pas servir à subventionner d'autres domaines.	Total	61	32	7
	Oui	80	12	8
	Non	52	42	6
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Celui qui veut s'imposer sur le marché a besoin de marge de manœuvre et non de restrictions supplémentaires.	Total	79	16	5
	Oui	57	37	6
	Non	89	6	5
Avec une interdiction de bénéfices, il manque aux entreprises l'argent nécessaire pour les investissements et les innovations.	Total	66	27	6
	Oui	42	51	8
	Non	78	16	6
Les prestations de base fonctionnent bien en Suisse, comme on peut le constater à l'exemple de la poste et des télécommunications ou du trafic ferroviaire.	Total	81	15	3
	Oui	61	33	6
	Non	91	7	2
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 63% de tous les votants (81% des personnes ayant voté Oui; 54% de celles ayant voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 36% (18% des personnes ayant voté Oui et 44% de celles ayant voté Non) l'ont rejeté et 1% (1%; 1%) n'ont pas pu se décider. Total des votants ayant répondu = entre 982 et 988 (pondéré).</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.</p>				

3. INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN REVENU DE BASE INCONDITIONNEL »

3.1 Situation initiale

Le titre est explicite : l'initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel » déposée en 2013 par un groupe d'artistes, de publicistes, d'intellectuels et de représentants de l'économie, proposait que la Confédération introduise un revenu de base pour tous. L'Etat verserait ainsi un certain montant à l'ensemble des habitants de ce pays. Chacun recevrait ce montant sans devoir remplir de conditions. Selon le texte soumis au vote, un tel revenu devrait permettre à toute personne de mener une existence digne et de participer à la vie publique. L'initiative ne se prononçait ni sur le financement ni sur le montant du revenu de base. Les auteurs de l'initiative mentionnaient une valeur indicative de 2500 francs par mois pour un adulte et de 625 francs pour un enfant. Le revenu de base remplacerait une grande part des assurances sociales et de l'aide sociale. En se fondant sur ces chiffres, la Confédération a calculé que la mise en œuvre de ce projet s'élèverait par an à 208 milliards de francs (35% du PIB) et générerait en même temps des économies annuelles de 55 milliards de francs sur les dépenses de sécurité sociale. Le financement discutable de l'objet a aussi été mis en avant par les opposants, alors que les auteurs de l'initiative mettaient en garde contre les futures pertes de places de travail suite au progrès technologique et présentaient le revenu de base comme une solution possible.

Le parlement n'a laissé aucune chance au projet⁸. Le Conseil national le rejetait par 146 voix contre 14 (et 12 abstentions), et le Conseil des Etats n'a même pas eu besoin de voter faute de défenseur⁹. Cette situation initiale se retrouve aussi dans les recommandations de vote des partis : seuls le PES et le Parti des pirates (PP) recommandaient de voter Oui ; tous les autres partis y étaient opposés, à l'exception de certaines sections cantonales du PS¹⁰. Il en va de même pour les associations : tous les groupes d'intérêt se sont exprimés contre l'initiative, excepté le syndicat Travail.Suisse, qui laissait la liberté de vote. Au niveau des partis, l'initiative ne polarisait donc pas, comme l'avait fait par exemple l'initiative assez similaire sur les salaires minimums, le long de l'axe gauche-droite classique. Il semble plutôt que la plupart des acteurs politiques la jugeaient irréalisable.

Durant la campagne de votation plutôt tiède en vue du 5 juin 2016, l'initiative sur le revenu de base inconditionnel suscitait un intérêt médiatique moyen. Dans la période précédent la votation, environ 22% des articles étaient consacrés à cet objet. Les contributions médiatiques tendaient plutôt vers le rejet¹¹. Il est intéressant de noter qu'au niveau international, cette

⁸ <http://www.nzz.ch/schweiz/bedingungsloses-grundeinkommen-das-einkommen-von-der-arbeit-trennen-ld.7653> [zuletzt geöffnet am 12.07.2016]

⁹ <http://www.nzz.ch/schweiz/volksabstimmung-vom-5-juni-das-grundeinkommen-auf-einen-blick-ld.14519> [zuletzt geöffnet am 12.07.2016]

¹⁰ AG, FR, TI, GE, SZ, BL

¹¹ <http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/dossier.html> [zuletzt geöffnet am 12.07.2016]

initiative a suscité une grande attention. Ainsi par exemple, la BBC britannique, le journal français « Le Monde », des quotidiens allemands, l'hebdomadaire britannique « The Economist » ainsi que le « New York Times » américain ont consacré des articles à la votation suisse.

Comme on s'y attendait, l'initiative a été rejetée par une majorité sans équivoque de 76.9%. De ce fait, l'initiative sur le revenu de base inconditionnel fait partie des initiatives ayant rencontré le moins de succès ces dernières années, tout comme l'initiative sur les salaires minimums (taux d'approbation 23.7%) et avec nettement moins de réussite que l'initiative 1:12 (34.7% d'approbation). Comme déjà l'initiative sur les salaires minimums, cet objet a obtenu le pourcentage d'approbation le plus élevé dans le canton de Bâle ville avec 36.0%. En revanche, avec 12.6%, Appenzell-Rhodes intérieur présentait le plus faible nombre de Oui.

3.2 Profil des votants

Bien qu'au préalable, seuls le PES et le PP s'étaient exprimés en faveur de l'initiative, le fossé entre partisans et opposants passait pourtant nettement le long de l'axe gauche-droite, contrairement à ce qui se passe au niveau des partis. Comparée aux initiatives sur les salaires minimums et 1:12, celle du revenu de base n'a même pas atteint une majorité au sein du camp de l'extrême-gauche. A droite du centre, le taux d'approbation est seulement de 10%. Ce conflit gauche-droite ne se reflète que partiellement dans le comportement des partisans des différents partis. Alors que les partis bourgeois votaient majoritairement en respectant le mot d'ordre de leur parti respectif, les partisans des partis de gauche étaient plus fortement divisés. Chez les Verts, seul parti à recommander le Oui, seule une faible majorité de 56% a voté pour l'objet, et malgré le mot d'ordre de rejet du PS, 39% des votants votaient Oui. Cependant, même dans le camp de gauche, le soutien à cet objet restait limité. C'est le PLR qui totalise le taux d'approbation le plus faible avec 9%.

A côté de l'orientation politique, ce sont les valeurs de référence des sondés qui ont été déterminantes pour le vote. Parmi ceux qui souhaitent une Suisse sans différences de revenu, le taux d'approbation s'élevait à 35%, alors que ceux qui présentaient une tolérance élevée par rapport aux différences de revenu n'ont été que 16% à voter Oui. La position relative au plein emploi était également en corrélation avec le comportement. Parmi les votants qui soulignaient avec force les emplois à plein temps, le pourcentage d'approbation était nettement plus faible que chez ceux qui insistaient peu sur ce point. La préférence pour la dérégulation établit une corrélation encore plus nette avec le vote : parmi ceux qui souhaitent davantage de marché et moins d'interventions étatiques, seuls 14% approuvaient l'objet, alors qu'ils étaient 40% parmi ceux qui souhaitent que l'Etat soit encore plus puissant. Cela signifie toutefois aussi que cet objet, tout comme l'initiative sur les salaires minimums, n'a même pas obtenu une majorité parmi les personnes qui sont réceptifs à la régulation étatique et à un certain nivellement du revenu.

Les caractéristiques sociodémographiques ont été nettement moins en corrélation avec le vote que les caractéristiques politiques. Il n'y a ainsi pas de différences significatives entre les

différents groupes de formation et les sexes. Fait intéressant, le revenu du ménage et l'appartenance à un groupe professionnel n'ont joué aucun rôle important. Si l'on considère les trois régions linguistiques, la partie romande présente un pourcentage d'acceptation plus élevé que la Suisse alémanique et la Suisse italophone. S'agissant de l'âge, on voit notamment que la génération des rentiers et les jeunes de moins de 30 ans ont été nettement plus négatifs que les votants d'âge moyen. En outre, le taux d'approbation a été un peu plus important dans les villes que dans les agglomérations et à la campagne. Ce conflit ville-campagne, que nous retrouvons régulièrement lors de votations populaires, est solide et ne peut être attribué ni à la préférence pour un parti ni à une différenciation de la composition sociodémographique de la population citadine et de la population rurale.

Tableau 3.1 : IP Pour un revenu de base inconditionnel – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques /Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX [pondéré]	23	1096	
Sympathie pour un parti			V = .34***
PS – Parti socialiste	39	215	
PDC – Parti démocrate-chrétien	13	92	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	9	186	
UDC – Union démocratique du centre	13	149	
PES – Parti écologique suisse	56	55	
PVL– Les vert'libéraux	[26]	39	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[17]	21	
Aucun parti	19	152	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .34***
Extrême-gauche	49	152	
Gauche	33	197	
Centre	17	296	
Droite	11	239	
Extrême-droite	10	160	
Ne sais pas	[34]	39	
Valeur de référence : différences de revenu			V = .18***
Grandes différences	16	232	
Avis partagé	19	515	
Pas de différences	35	319	
Valeur de référence : plein emploi			V = .14***
Peu souligné	32	99	
Avis partagé	29	271	
Souligné avec force	19	711	
Valeur de référence : Etat vs. marché			V = .24***
Davantage d'Etat	40	167	
Avis partagé	27	345	
Davantage de marché	14	559	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.			

Tableau 3.2: IP Pour un revenu de base inconditionnel – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques / Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	23	1096	
Région linguistique			V = .10**
Suisse alémanique	22	593	
Suisse romande	27	278	
Suisse italophone	22	211	
Age			V = .15***
18 à 29 ans	22	76	
30 à 39 ans	27	190	
40 à 49 ans	28	117	
50 à 59 ans	28	223	
60 à 69 ans	25	264	
70 ans et plus	10	226	
Type d'habitat			V = .13***
Ville centre, etc.	32	298	
Agglomération	20	503	
Communes rurales	19	295	
Revenu du ménage			n.s.
Moins de 5000.-	24	222	
Entre 5000 et 9000.-	24	491	
Plus de 9000.-	21	273	
Activité professionnelle			n.s.
Agriculteur	(7)	26	
Indépendant	36	90	
Employé de l'économie privée	23	269	
Employé de l'économie publique	26	211	

^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

3.3 Perception

La revendication de l'initiative était connue de la grande majorité des votants. L'aspect de l'introduction d'un revenu de base pour tous dominait de loin la perception des sondés: 90% des participants et 77% des non participants ont cité spontanément cet aspect du contenu de l'objet. Un autre aspect, cité sporadiquement, était le remplacement des prestations sociales

en vigueur. La part des sondés qui n'ont pu fournir aucune indication concernant le contenu n'est que de 5% chez les participants et de 18% chez ceux qui n'ont pas participé. Ces derniers étaient un peu moins bien informés. Dans l'ensemble, ces chiffres montrent toutefois que le message principal des auteurs de l'initiative a été bien perçu par le public.

Tableau 3.3: IP Pour un revenu de base inconditionnel – Perception des contenus en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Introduction du revenu de base pour tous	83	1232	90	626	77	606
Remplace les prestations sociales	<1	5	<1	2	<1	3
Autres, généralités	3	39	3	20	2	19
Déclarations fausses relatives au contenu	2	31	2	12	2	19
Ne sais pas, aucune réponse	12	177	5	36	18	141
Total	100	1484	100	696	100	788

* Les indications ont été pondérées selon la participation.
 © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

3.4 Motifs du choix

Comme le montre l'analyse des motifs, il semble que de nombreux partisans n'aient pas visé l'introduction réelle du revenu de base, mais plutôt voulu susciter une discussion et soutenir une bonne idée. Ce motif a été cité par 46% de tous les sondés. Il a même été cité comme premier motif par 30% des personnes ayant voté Oui. Les autres motifs importants relevés par les personnes ayant voté Oui sont le souhait de plus de justice sociale et de moins d'inégalités (40% des sondés) ainsi qu'une critique fondamentale du rapport entre la société et l'économie (37% des sondés). Cette critique concerne avant tout le rapport, considéré par beaucoup comme non optimal, entre le travail et la vie privée, le souhait d'une plus grande liberté et autonomie concernant sa propre vie et moins de dépendance envers le travail rémunéré. Cette argumentation reflète la revendication d'une vie digne et la possibilité de participer à la vie publique, que les auteurs de l'initiative voulaient fixer dans la Constitution. 15% des sondés ont indiqué avoir voulu, par leur vote, simplifier le système social.

Chez les opposants à l'objet, c'est un argument pragmatique et un autre plutôt psychologique qui dominaient. D'une part une majorité des personnes ayant voté Non ont remis en question le financement d'un revenu de base inconditionnel. Cela bien que les auteurs de l'initiative aient publié une proposition de financement concrète¹². Cette proposition n'a apparemment pas été considérée comme convaincante. Les adversaires ont relevé qu'il ne fallait pas seu-

¹² <http://www.grundeinkommen.ch/ist-ein-grundeinkommen-finanzierbar/> [ouvert en dernier lieu le 13.07.2016]

lement prendre en compte, dans le calcul des coûts, l'introduction du revenu de base en soi, mais plutôt l'érosion de la base fiscale qui, en raison du manque d'incitation au travail, entraînerait à l'avenir une baisse des recettes de l'Etat. L'argument que les opposants ont le plus souvent cité en second lieu est celui selon lequel un revenu de base non soumis à des conditions diminuerait les incitations à travailler. Il a été relevé par 56% de tous les sondés.

Les autres motifs de rejet étaient l'opinion selon laquelle le système de sécurité sociale actuel est suffisant ou la crainte que la voie solitaire de la Suisse puisse nuire au pays. Ce dernier argument était aussi lié à la crainte qu'un revenu de base suisse attire davantage « d'immigration de bien-être ». On remarque en particulier que très peu de votants n'ont spontanément pas pu citer de motif pour justifier leur choix (4% des partisans et 3% des opposants). Les arguments de la campagne de votation ont donc été bien accueillis par les citoyens.

**Tableau 3.4 : IP Pour un revenu de base inconditionnel – Motifs des votants
(plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté Oui				
Pertes d'emplois suite au changement technologique	9	22	22	56
Rapport entre économie et société, liberté	16	41	37	92
Simplifier le système social	5	12	15	38
Justice sociale, moins d'inégalités	18	45	40	101
Idée de base bonne, susciter la discussion	30	75	46	116
Généralités, autres	18	45	46	116
Ne sais pas, aucune réponse	4	11	44	111
Total	100	251	250	630
Personnes ayant voté Non				
Financement	30	250	59	495
Manque d'incitation au travail	22	184	56	471
Voie solitaire de la Suisse problématique	1	6	4	36
Sécurité sociale suffisante	2	13	4	35
Généralités, autres	43	363	62	525
Recommandations	1	5	1	6
Ne sais pas, aucune réponse	3	24	49	410
Total	100	845	234	1979
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.				

3.5 Arguments Pour et Contre

Au vu du refus très net d'introduire le revenu de base inconditionnel, les arguments Contre sont évidemment approuvés davantage que les arguments Pour. De nettes majorités de tous les votants étaient d'accord avec les arguments Contre, alors que les arguments Pour étaient

chaque fois rejetés par une majorité des votants. Dans l'ensemble, les sondés répondaient de manière cohérente : les partisans approuvaient en grande partie les arguments Pour et rejetaient les arguments Contre, alors que les opposants à l'objet faisaient le contraire.

Comme on l'a vu pour les motifs du choix, les arguments révèlent également que le financement était mis en doute : ainsi 88 % des personnes ayant voté Non et 22 % des personnes ayant voté Oui ont approuvé l'argument selon lequel un revenu de base ne peut être financé. 86 % des personnes ayant voté Non, mais seulement 14 % de celles ayant voté Oui sont d'accord avec l'argument selon lequel l'incitation au travail disparaîtrait. En revanche, 36 % des personnes ayant voté Oui (et 65 % de celles ayant voté Non) ont approuvé l'argument selon lequel une voie solitaire de la Suisse serait dommageable pour le pays. Il en va de même pour de nombreuses personnes qui soutiennent fondamentalement le revenu de base.

Du côté des Pour, l'argument selon lequel un revenu de base valoriserait le travail non payé et l'engagement bénévole, comme par exemple dans la famille, a recueilli l'approbation la plus importante avec 89 % des partisans et tout de même 25 % des opposants. Un peu moins de personnes pensaient que le revenu de base remplacerait les prestations sociales actuelles sans occasionner d'importants coûts supplémentaires (69 % des partisans et 13 % des opposants). Finalement 78 % des personnes ayant voté Oui et 18 % de celles ayant voté Non se sont déclarées d'accord avec l'argument selon lequel un revenu de base représenterait une solution judicieuse pour les futures pertes d'emplois suite à la numérisation et au progrès technique. Chez les opposants à cet argument, on ignore cependant s'ils ne croyaient pas que la technologisation entraînerait réellement une perte d'emplois ou s'ils considéraient le revenu de base comme une solution non judicieuse.

Tableau 3.5 : IP Pour un revenu de base inconditionnel – Succès des arguments pour et contre auprès des votants en pour cent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Un revenu de base fixe valorise le travail non payé dans la famille ainsi que l'engagement bénévole et encourage ce genre d'activité.	Total	40	57	3
	Oui	89	9	2
	Non	25	72	3
Le revenu de base remplacerait le revenu du travail, resp. les prestations sociales actuelles sans occasionner d'importants coûts supplémentaires.	Total	26	67	8
	Oui	69	21	11
	Non	13	80	7
Un revenu de base représente une solution judicieuse pour les futures pertes d'emploi suite à la numérisation.	Total	32	61	7
	Oui	78	14	7
	Non	18	75	7
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Il est impossible de financer un revenu de base pour tous les Suisses.	Total	73	23	4
	Oui	22	72	6
	Non	88	9	3
Le revenu de base ferait disparaître l'incitation au travail.	Total	69	28	3
	Oui	14	82	4
	Non	86	11	3
L'introduction d'un revenu de base devrait avoir lieu au niveau international, une voie nationale solitaire serait dommageable pour la Suisse.	Total	58	34	8
	Oui	36	53	10
	Non	65	28	8
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 40% de tous les votants (89% des personnes ayant voté Oui; 25% de celles ayant voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 57% (9% des personnes ayant voté Oui et 72% de celles ayant voté Non) l'ont rejeté et 3% (2%; 3%) n'ont pas pu se décider. Total des votants ayant répondu = entre 1081 et 1089 (pondéré).</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.</p>				

4. INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN FINANCEMENT ÉQUITABLE DES TRANSPORTS »

4.1 Situation initiale

La Confédération dépense annuellement 3,7 milliards de francs pour la circulation routière. Cet argent provient d'une part du produit de la surtaxe sur les huiles minérales et des recettes dégagées par les vignettes autoroutières, d'autre part des 50 % de l'impôt sur les huiles minérales telles que l'essence et le diesel. Comme les voitures modernes consomment de moins en moins, les recettes de l'Etat sont, elles aussi, en diminution, ce qui laisse augurer des difficultés dans le financement de la construction et de l'entretien du réseau routier. C'est pourquoi l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports », déposée le 10 mars 2014, demandait que l'ensemble des recettes de l'impôt sur les huiles minérales soit affecté à la circulation routière, donc aussi les 50 % qui, jusqu'à présent, alimentaient la caisse générale de la Confédération.¹³ Cette modification permettrait de disposer de 1,5 milliards de francs supplémentaires, qui, selon les auteurs de l'initiative, devraient être utilisés prioritairement pour la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau routier national et pour les contributions à la facture routière des cantons. Le comité d'initiative, qui, en plus des représentants des associations automobiles et de la branche automobile, comprenait aussi des personnalités éminentes des partis bourgeois, expliquait qu'avec les moyens supplémentaires, il serait enfin possible de réaliser les projets nécessaires pour désamorcer la problématique des embouteillages dans les villes et les agglomérations.

Au parlement, cet objet était largement voué à l'échec : le Conseil national s'y est opposé par 123 voix contre 66 (et 5 abstentions) ; le Conseil des Etats par 32 voix contre 4 (et 9 abstentions). Le Conseil fédéral a également recommandé le rejet de l'initiative et n'a pas souhaité lui opposer de contre-projet. Il est vrai que la proposition du Conseil fédéral concernant la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), sur lequel le peuple et les cantons devront se prononcer en 2017, a été considéré entre temps comme contre-projet non déclaré.¹⁴ Les adversaires de l'initiative motivent leur rejet essentiellement par des considérations financières : la répartition unilatérale de 1,5 milliards en faveur de la circulation routière devrait être compensée par des augmentations d'impôt ou des mesures d'économies drastiques qui toucheraient d'autres domaines de la Confédération, telles que la formation, l'agriculture, les transports publics ou l'armée. En outre, selon eux, l'initiative allait bien au-delà de l'objectif. Même s'il est juste et important que la maintenance et le développement du réseau routier restent assurés, les moyens supplémentaires liés ne pourraient pas être utilisés judicieusement en cas d'acceptation de l'initiative, parce qu'il existe trop peu de

¹³ Du fait qu'au début de la campagne de votation, les auteurs de l'initiative avaient, de manière provocatrice, qualifié les automobilistes de « vaches à lait de la nation », les médias ont constamment nommé cet objet « initiative vache à lait ».

¹⁴ Voir par ex. « Wiederkehr des Netzbeschlusses – Bund soll 400 Kilometer Hauptstrassen übernehmen », Neue Zürcher Zeitung, 12 mars 2016

projets suffisamment élaborés. En revanche, FORTA contient un programme de développement détaillé pour résoudre les goulets d'étranglement du réseau routier et représente une solution d'ensemble plus équitable et équilibrée.

Durant la campagne de votation, le comité d'initiative a pu compter sur le soutien de l'UDC et de l'UDF, tous les autres partis ayant rejeté cet objet. Seuls les jeunes libéraux-radicaux ainsi que la section du PBD du canton de Fribourg se sont écartés de la recommandation nationale de leur parti. L'ensemble des cantons recommandaient également de déposer un Non dans l'urne. L'initiative a été soutenue par les importateurs de voitures (Auto Schweiz), l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), l'Union pétrolière, l'ACS et certaines parties du TCS. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) s'est également exprimée en faveur de l'objet. En revanche, de nombreuses autres associations, telles que Economiesuisse, l'ATE, l'Union suisse des paysans, l'Union des villes suisses l'ont rejetée tout comme les organisations de protection de l'environnement. C'est pourquoi un rejet de l'initiative se dessinait déjà pendant la campagne de votation. Finalement, à la surprise générale, nettement plus de 70 % des votants ainsi que la totalité des cantons ont rejeté cet objet.

4.2 Profil des votants

Comme l'UDC en tant que seul grand parti s'était exprimé en faveur de l'initiative «Pour un financement équitable des transports», il n'est guère surprenant que le pourcentage de Oui des sympathisants de l'UDC ait été sans conteste le plus élevé avec 56 %. En revanche, même pas un tiers des sympathisants du PLR n'a soutenu cet objet et dans les partis du centre et de gauche, l'approbation a été encore moindre. Il est vrai que les affinités avec un parti ne sont plus statistiquement significatives dès que l'on contrôle l'auto-évaluation idéologique des sondés. Comme le montre le tableau 4.1, le soutien était nettement le plus important à l'extrême-droite du spectre politique, alors que les sondés qui se classent eux-mêmes à gauche ou à l'extrême-gauche étaient les plus critiques par rapport à cet objet.¹⁵

Le rapport entre les valeurs de référence des sondés et leur comportement de vote est également révélateur. On remarque que les votants qui ont indiqué que la croissance économique était plus importante à leurs yeux que la protection de l'environnement ont soutenu cet objet nettement plus souvent que ceux qui affichent des valeurs de référence opposées. Ces derniers ont particulièrement été sensibles à l'argument selon lequel les incitations en faveur de la circulation routière sont fondamentalement fausses parce qu'elles entraînent un déplacement du rail vers la route. Les différences entre les votants qui souhaitent davantage de fédéralisme et ceux qui veulent donner davantage de poids à la Confédération indiquent un rapport similaire, mais un peu moins marqué.

En outre, on observe un rapport négatif entre l'intérêt politique des votants et le soutien à l'initiative. Il en va de même pour la confiance des sondés dans le gouvernement.

¹⁵ Les différences en rapport avec l'auto-évaluation idéologique des votants sont également significatives dans une analyse multivariée.

Tableau 4.1 : IP Pour un financement équitable des transports – Comportement selon les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques /Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	29	986	
Sympathie pour un parti			V = .23***
PS – Parti socialiste	18	203	
PDC – Parti démocrate chrétien	21	80	
PLR.Les libéraux-Radicaux	27	154	
UDC – Union démocratique du centre	56	136	
PES – Parti écologique suisse	9	53	
PVL- Les vert'libéraux	(24)	37	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(30)	16	
Aucun parti	33	142	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .26***
Extrême-gauche	17	147	
Gauche	8	179	
Centre	31	251	
Droite	30	213	
Extrême-droite	58	153	
Indécis	(43)	29	
Valeur de référence : protection de l'environnement vs. croissance économique			V = .15***
Protection de l'environnement	26	490	
Avis mitigé	29	389	
Croissance économique	48	93	
Valeur de référence : centralisme vs. fédéralisme			V = .14***
Davantage de poids à la Confédération	29	219	
Avis partagé	24	387	
Davantage de poids aux cantons	37	348	
Intérêt pour la politique			V = .11**
Très intéressé	25	406	
Plutôt intéressé	30	515	
Plutôt pas intéressé	46	56	
Pas du tout intéressé	(82)	6	
Confiance dans le gouvernement			V = .31***
Confiance	20	681	
Pas de position claire	33	92	
Aucune confiance	59	206	
<p>^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques » Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.</p>			

Si l'on considère les caractéristiques sociodémographiques, la différence est nettement moins importante entre les personnes qui ont voté Oui et celles qui ont voté Non. Il n'est ainsi pas possible de trouver de différence statistiquement significative concernant le soutien à l'initiative entre les hommes et les femmes ou entre les différents groupes d'âge. Il en va de même pour le domicile des sondés. Même les votants qui disposent de leur propre voiture n'ont pas soutenu cet objet plus fréquemment que ceux qui n'ont pas d'accès direct à une voiture.

Dans l'initiative « Pour un financement équitable des transports », la plus grande différence quant au pourcentage de Oui se situe au niveau de la formation. Les personnes au bénéfice d'un niveau de formation élevé étaient plus sceptiques par rapport à l'initiative que ceux dont le niveau de formation est moyen. En raison du faible nombre de cas, aucune déclaration fiable n'est possible concernant les sondés qui ont uniquement suivi l'école obligatoire. En revanche, on trouve une relation supplémentaire plus significative entre les classes de revenu des sondés et leur soutien à l'initiative. Ainsi ceux dont le revenu mensuel dépasse Fr. 9000.- ont rejeté cet objet nettement plus souvent.

Tableau 4.2: IP Pour un financement équitable des transports – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques/Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	29	986	
Formation			V = .17***
Niveau de formation bas	24	676	
Niveau de formation moyen	39	281	
Niveau de formation élevé	(54)	30	
Sexe			n.s.
Homme	30	483	
Femme	29	503	
Age			n.s.
18–29 ans	31	57	
30–39 ans	33	166	
40–49 ans	25	107	
50–59 ans	31	218	
60–69 ans	28	242	
70 et plus	29	197	
Possession d'une voiture			n.s.
Pas de voiture	19	140	
Une ou plusieurs voitures	31	842	
Domicile			n.s.
Grande ville	27	384	
Ville moyenne/petite	30	349	
Campagne	33	253	
Revenu du ménage			V = .15***
Moins de Fr. 5000.-	36	196	
Entre Fr. 5000.- et Fr. 9000.-	32	449	
Plus de Fr. 9000.-	21	254	
<p>^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques » Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.</p>			

4.3 Perception

Le fait que 38% des sondés n'aient pas été en mesure de répondre à la question portant sur le contenu montre que les ayants droit au vote n'étaient pas particulièrement bien informés sur l'initiative. Les votants étaient tout de même mieux au courant que ceux qui ne se sont pas rendus aux urnes. Comme le montre le tableau 4.3, la moitié des sondés a indiqué que l'initiative avait pour objectif l'affectation obligatoire des dépenses liées au trafic routier. Le credo des partisans de l'initiative, à savoir que l'argent payé par les automobilistes devait à nouveau leur revenir, est apparemment resté ancré dans de nombreuses têtes. Seule une petite minorité a cité d'autres raisons, tels que par exemple la réduction des embouteillages.

Tableau 4.3: IP Pour un financement équitable des transports – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Affectation obligatoire des dépenses liées au trafic routier	50	742	71	493	32	249
Plus d'argent pour le trafic routier / réduire les embouteillages	5	70	6	45	3	24
Généralités ou réponses fausses / autres	7	107	7	52	7	55
Ne sais pas / aucune réponse	38	566	15	106	58	459
Total	100	1484	99	696	100	788

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation.
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

4.4 Motifs du choix

En étudiant les motifs des votants d'un peu plus près, on s'aperçoit que tant les arguments du comité d'initiative que ceux des adversaires de l'objet ont fait mouche auprès des sondés. Seuls 6% des personnes ayant voté Oui et 9% de celles ayant voté Non n'ont pas pu dire avec précision ce qui avait motivé leur décision (premières mentions). De surcroît, 1% resp. 3% ont indiqué avoir suivi les recommandations de la Confédération, des partis, des associations ou de connaissances.

La conviction que l'argent payé par les utilisateurs de la route doit être investi là d'où il provient a été le motif le plus fréquemment cité par les personnes ayant voté Oui. 52% ont indiqué avoir voté Oui parce qu'il fallait davantage d'argent pour les routes ou plutôt parce qu'une amélioration de la problématique des embouteillages dans les villes et les agglomérations ne serait possible qu'avec davantage de moyens financiers. A part ces motifs essentiellement fondés sur des considérations financières, un bon tiers des personnes ayant voté Oui a fait valoir que depuis longtemps déjà, le trafic individuel était défavorisé par rapport aux transports publics. Leur avis doit donc d'abord être considéré comme une protestation contre la politique des transports des dernières années et décennies, ressentie comme unilatérale.

En ce qui concerne les motifs de rejet, les sondés ont la plupart du temps indiqué que les recettes provenant des huiles minérales devaient être engagées là où elles sont les plus nécessaires plutôt que d'être réservées d'entrée à la circulation routière (40% du pourcentage de Non, toutes les mentions). En outre, un faible tiers des personnes ayant voté Non a exprimé l'idée que la mise en œuvre de l'initiative entraînerait des économies trop importantes dans d'autres domaines de tâches de la Confédération ou qu'elle serait dommageable pour l'environnement, par exemple en suscitant la construction de routes inutiles. 19% des personnes qui se sont exprimées contre l'objet ont fait valoir que le développement des transports publics était plus important que celui du réseau routier. En revanche, la crainte que d'autres groupes pourraient émettre les mêmes exigences (l'argent doit être investi là d'où il provient) a rarement été évoquée comme motif de rejet de l'initiative (moins de 1%). Un fait notable, dans la mesure où cet argument a rencontré l'approbation du camp des adversaires (cf. chapitre 4.5)

Tableau 4.4 : IP Pour un financement équitable des transports – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément*	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté Oui				
Pour de meilleures routes, il faut davantage d'argent/moins d'embouteillages grâce à de meilleures routes	27	79	52	151
Les automobilistes payent assez/sont désavantagés par rapport aux TP	17	50	34	100
Pas de financement croisé : utiliser l'argent là d'où il provient	30	88	63	183
Recommandations	1	3	1	3
Généralités/autres	19	54	28	83
Ne sais pas/pas de réponse	6	16	55	159
Total	100	290	234	677
Personnes ayant voté Non				
D'autres groupes pourraient émettre les mêmes exigences avec des arguments identiques	<1	2	<1	2
Utiliser les recettes là où elles sont nécessaires/ ne pas encourager uniquement les automobilistes	28	192	40	279
La Confédération fera d'importantes économies suite à cette initiative, par ex. dans la formation	16	113	29	200
Cette initiative nuit à l'environnement/ aucune nouvelle route n'est nécessaire	11	74	27	185
Le développement des TP est plus important que la construction de nouvelles routes	9	63	19	135
Recommandations	3	22	4	31
Généralités/autres	25	171	38	263
Ne sais pas/pas de réponse	9	60	62	434
Total	100	696	220	1529
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.				

4.5 Argument Pour et Contre

Comme le montre le tableau 4.5, les adversaires de l'initiative n'ont manifesté que peu de compréhension pour les arguments des partisans et vice-versa. On s'aperçoit que le pourcentage de personnes ayant voté Non qui se sont déclarées d'accord avec un argument favorable à l'objet est inférieur à 50%. Même si l'approbation des partisans de l'initiative aux trois arguments du camp opposé était un peu plus élevée dans l'ensemble, ceux-ci ont pourtant été majoritairement rejetés. L'initiative « Pour un financement équitable des transports » a finalement échoué en raison du rejet fondamental de la grande majorité des votants, non seulement par rapport aux arguments des auteurs de l'initiative, mais aussi à cause de la façon de procéder qu'ils proposaient.

L'argument selon lequel les impôts payés par les automobilistes sur les huiles minérales devaient entièrement revenir à la circulation routière a recueilli le plus grand soutien des personnes ayant voté Oui. Dans le camp opposé, seuls 16% des votants partageaient cet avis. La conviction selon laquelle davantage d'argent permettrait de lutter contre la problématique des embouteillages dans les villes et les agglomérations était aussi largement répandue parmi les partisans de l'objet. 67% des personnes ayant voté Oui et 21% de celles qui ont voté Non se sont déclarées d'accord avec l'argument selon lequel il fallait à présent favoriser davantage le trafic routier après les innombrables grands projets en faveur du trafic ferroviaire. Étant donné que le parlement soutient largement l'idée que l'entretien et le développement du réseau routier doivent continuer à être assurés – c'est également l'objectif de FORTA, qui sera soumis au vote en 2017 (cf. chapitre 4.1) –, le faible soutien que les adversaires de l'initiative ont accordé à ce troisième argument est quelque peu surprenant.

En revanche, si l'on considère la réaction des sondés aux arguments « contre », on s'aperçoit que tous les trois rencontrent un soutien à peu près identique chez les personnes ayant voté Non. 75% partagent la crainte que l'affectation obligatoire des impôts sur les huiles minérales forcerait la Confédération à réaliser des économies massives, et ce essentiellement dans les domaines de la formation, de la recherche, des TP ou de l'agriculture. Un pourcentage négligeable des personnes ayant voté Non a indiqué que les incitations qui favorisent le trafic routier sont fondamentalement fausses parce qu'elles entraîneraient un déplacement du rail vers la route. Le troisième argument, selon lequel les raisons avancées par le comité d'initiative pourraient inciter de nombreux autres groupes à émettre des exigences identiques, a rencontré un écho favorable chez 70% des personnes qui ont voté Non. En revanche, dans le camp des partisans, les trois arguments ont, comme déjà mentionné, été majoritairement rejetés.

Tableau 4.5 : IP Pour un financement équitable des transports – Succès des arguments pour et contre auprès des votants en pour cent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Les impôts payés par les automobilistes sur les huiles minérales doivent donc être utilisés entièrement pour la circulation routière.	Total	37	62	2
	Oui	86	12	2
	Non	16	83	1
Après d'innombrables grands projets en faveur du trafic ferroviaire, il est temps de favoriser davantage le trafic routier.	Total	35	62	4
	Oui	67	27	6
	Non	21	76	3
Grâce à davantage d'argent, il serait possible de lutter contre les problèmes d'embouteillage dans le trafic routier.	Total	43	52	5
	Oui	74	21	5
	Non	30	65	5
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
L'affectation obligatoire des impôts sur les huiles minérales obligerait la Confédération à économiser environ 1.5 milliards par an ; ce qui toucherait entre autres la formation, la recherche, les TP et l'agriculture.	Total	65	27	9
	Oui	40	48	12
	Non	75	18	7
Les incitations au trafic routier sont inappropriées, car elles provoquent un déplacement du trafic du rail vers la route.	Total	57	36	7
	Oui	29	66	6
	Non	69	24	7
Avec exactement les mêmes justifications, nombre d'autres groupes pourraient présenter ce type d'exigences.	Total	63	27	10
	Oui	47	43	10
	Non	70	21	9
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 37% de tous les votants (86% des personnes ayant voté Oui; 16% de celles ayant voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 62% (12% des personnes ayant voté Oui et 83% de celles ayant voté Non) l'ont rejeté et 2% (2%; 1%) n'ont pas pu se décider. Total des votants ayant répondu = entre 926 et 979 (pondéré).</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.</p>				

5. MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (LPMA)

5.1 Situation initiale

En juin 2015, une nette majorité du souverain suisse a approuvé une modification de la constitution concernant le diagnostic préimplantatoire (DPI). Ce vote a créé les conditions permettant de recourir au DPI en Suisse. Celui-ci consiste à effectuer une analyse génétique sur des embryons issus d'une fécondation artificielle avant leur implantation dans l'utérus de la mère. Le Conseil fédéral avait déjà élaboré un projet de loi correspondant afin de modifier la loi actuelle sur la procréation médicalement assistée (LPMA), mais qui interdisait encore le DPI. Cette loi modifiée avait été adoptée par le parlement en 2014. La modification de la loi lève cette interdiction et règle la mise en œuvre concrète du DPI. L'acceptation de cette révision a pour conséquence qu'à l'avenir, ce ne sont plus seulement trois embryons qui peuvent être développés par insémination artificielle, mais au maximum douze. En outre, tous les embryons ne devront plus être implantés immédiatement, mais pourront être conservés pour une utilisation ultérieure. La LPMA révisée n'autorise le DPI que pour les couples porteurs d'une maladie héréditaire grave ou qui ne peuvent concevoir des enfants par voie naturelle. Le référendum a été lancé par le Parti Evangélique (PEV), conjointement avec 18 autres organisations, telles que l'organisation de personnes mentalement handicapées Insieme ou la Fédération suisse des sages-femmes.

Les adversaires craignaient avant tout que le DPI permette à l'avenir de procéder à une sélection ou à un « contrôle de qualité » de l'être humain. Il pourrait en résulter une exclusion ou un déclassé des personnes handicapées par la société. De leur côté, les partisans du DPI relevaient les conséquences positives pour les personnes concernées. Ainsi les couples souffrant de graves maladies héréditaires pourraient dorénavant concevoir des enfants en bonne santé. Le choix des embryons permettrait de réduire les risques de complication pendant la grossesse. En outre, même s'il est possible aujourd'hui déjà d'effectuer des investigations en rapport avec les maladies génétiques, celles-ci entraînent des avortements inutiles puisqu'elles ne peuvent être réalisées qu'après l'implantation des embryons. Un autre argument relevait que les couples concernés ne devront dorénavant plus se rendre à l'étranger, le DPI étant autorisé dans la plupart des pays limitrophes.

La modification de la loi a été davantage controversée dans les deux Chambres que la modification de l'article constitutionnel correspondant. Le Conseil des Etats a approuvé la loi fédérale par 26 voix contre 10 et 9 abstentions, le Conseil national par 123 voix contre 66 et 5 abstentions¹⁶. Ceci après que le Conseil des Etats, dans une procédure d'élimination des divergences, s'est largement rallié à la proposition du Conseil national. Cette dernière autorise

¹⁶ En comparaison : la modification de l'article constitutionnel a été acceptée par le Conseil des Etats par 34 voix contre 8 et 3 abstentions et au Conseil national par 160 contre 31 et 4 abstentions.

une ouverture nettement plus importante pour le DPI que le projet de loi élaboré par le Conseil fédéral. Au parlement, en plus du PBD, des vert'libéraux (PVL) et de l'UDC, le PLR, qui était encore divisé au début, a voté en faveur de cette loi moins restrictive. Le PS, les Verts et le PDC étaient divisés et ont tous voté Non de justesse. Cette situation initiale ne reflétait que de façon limitée la recommandation de vote des partis : parmi les partis représentés au parlement, l'UDC, le PEV et le l'UDF recommandaient de voter Non, alors que le PBD, le PLR et le PVL demandaient le contraire et que le PS et les Verts laissaient la liberté de vote¹⁷. Sauf pour les Verts, qui ont passé du Oui à la liberté de vote, les recommandations de vote de tous les partis nationaux sont restées les mêmes que pour l'article constitutionnel de juin 2015. La plupart des organisations de handicapés se sont montrées particulièrement critiques envers la loi. En outre, différentes organisations ecclésiastiques se sont également exprimées contre la loi, entre autres la Conférence des évêques suisses et la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS).

L'écho médiatique de la votation concernant la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée était nettement plus faible que pour les autres objets, ce qui pourrait aussi être dû au fait que le souverain votait pour la seconde fois en un an sur le même sujet. Dans les médias, les contributions favorables à cet objet dominaient d'ailleurs nettement¹⁸. Avec 62.4 % d'approbation et une majorité des cantons de 21½, le résultat était clair. Les deux Appenzell ainsi que le canton d'Obwald se sont exprimés contre la modification de loi. L'approbation la plus importante vient du canton de Vaud (85.0 %), la plus faible du canton d'Appenzell Rhodes extérieures (49.5 %).

5.2 Profil des votants

Comme d'habitude, lorsque l'écho des médias est faible et que l'objet est plutôt technique et complexe, ce sont les recommandations des institutions et des organisations avec lesquelles les votants sympathisent qui jouent un grand rôle. Ainsi par exemple, pour ce type d'objet, la proximité d'un parti ou la confiance dans le gouvernement a souvent une plus grande influence sur le comportement de vote que lorsque l'objet est plus simple. On peut dire que la modification de la LPMA, tout comme celle de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée, fait partie de cette catégorie, bien que certains aspects émotionnels aient également été relevés durant la campagne. Nous observons donc chez les votants une relation significative entre la sympathie pour un parti et leur choix, ce qui indique qu'ils se sont fortement orientés d'après la position de leur parti. En particulier chez les sympathisants du PLR, on retrouve un pourcentage d'acceptation élevé (80 %), conformément à la recommandation de ce parti. Il en va de même pour les Verts et le PBD¹⁹. Le pourcentage de Oui des sympathisants

¹⁷ Sept sections cantonales de l'UDC et quatre du PDC ainsi que les jeunes UDC et la JUSO n'ont pas suivi le mot d'ordre des partis nationaux en plaidant pour le Oui. (<http://www.nzz.ch/schweiz/eidgenoes-sische-abstimmungen-parolenspiegel-fuer-den-5-juni-ld.16727> [dernière ouverture le 07.07.2016])

¹⁸ <http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/dossier.html#3> [dernière ouverture le 07.07.2016]

¹⁹ Pour ces deux petits partis, on ne peut tirer aucune conclusion fiable en raison du faible nombre de sondés

du PS – qui laissait la liberté de vote – ainsi que celui du PDC et de l'UDC – divisés à l'interne – était donc nettement plus faible. Les sympathisants de l'UDC ont été les seuls à ne pas suivre la recommandation de leur parti. L'assentiment le plus faible provient des adeptes des Verts, qui avaient également laissé la liberté de vote. Notamment les sympathisants du PS ont voté beaucoup plus souvent contre le projet de loi qu'en juin 2015 contre l'article constitutionnel (73 % de oui), alors que ceux du PLR et de l'UDC ont approuvé plus fréquemment la loi qu'ils ne l'avaient fait pour l'article constitutionnel (73 % resp. 48 % de oui).

En plus de la sympathie pour un parti, la confiance dans le gouvernement est aussi nettement en rapport avec le vote. Ainsi les personnes qui ont indiqué n'avoir aucune confiance dans le gouvernement n'ont voté Oui qu'à 50 %, alors que ce taux était de 67 % chez les personnes qui lui font confiance. Par ailleurs, la difficulté générale à faire son choix a aussi fortement influencé le vote : le taux d'acceptation des personnes qui ont déclaré que le choix avait été plutôt facile le dimanche de la votation a été nettement plus élevé que chez celles qui l'ont trouvé plutôt difficile.

Le conflit gauche-droite, qui représente un axe conflictuel essentiel dans nombre de votations, n'est ici pas important. Ainsi l'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite ne présente aucune relation significative avec le choix. L'approbation de l'objet est bien davantage en corrélation avec la préférence des votants pour une Suisse traditionnelle ou moderne. Les personnes qui ont des préférences modernes ont approuvé l'objet à hauteur de 72 %, alors que les sondés qui ont une vision traditionnelle de la Suisse ne l'ont fait qu'à 47 %.

Tableau 5.1 : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques/Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	62	1000	
Sympathie pour un parti			V = .16**
PS – Parti socialiste	62	211	
PDC – Parti démocrate-chrétien	61	86	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	80	152	
UDC – Union démocratique du centre	58	129	
PES – Parti écologique suisse	48	57	
PVL– Les vert'libéraux	(70)	38	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(76)	16	
Aucun parti	67	134	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			n.s.
Extrême-gauche	57	151	
Gauche	65	183	
Centre	61	260	
Droite	67	209	
Extrême-droite	62	144	
Ne sais pas	(53)	40	
Préférence pour une Suisse moderne ou traditionnelle			V = .18***
Suisse moderne	72	451	
Indécis	55	381	
Suisse traditionnelle	47	146	
Confiance dans le gouvernement			V = .15***
Confiance	67	701	
Aucune confiance	50	194	
Difficulté à faire son choix			V = .24***
Plutôt facile	66	663	
Plutôt difficile	51	295	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques » Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.			

Concernant les caractéristiques sociodémographiques, ce sont avant tout la formation, l'appartenance linguistique ainsi que le degré de fréquentation de l'église qui présentent une corrélation importante avec le comportement de vote. Ainsi le taux d'approbation est nettement plus élevé chez les personnes ayant accompli des études supérieures que chez celles dont le niveau de formation est moyen, voire bas. L'acceptation beaucoup plus importante des fran-

cophones par rapport aux alémaniques et aux italophones ne s'explique pas totalement par la différence de point de vue concernant une Suisse moderne ou traditionnelle dans les diverses régions du pays. Plus déterminant a été le fait qu'en Suisse romande, on estime que les risques du diagnostic de préimplantation sont plus faibles et ses avantages plus importants qu'en Suisse alémanique.

A côté du gouvernement et des partis, les églises et les organisations proches de l'église peuvent également influencer sur le choix. Le degré de fréquentation de l'église fournit une indication que tel était bien le cas pour cette votation : chez les personnes qui ont indiqué qu'elles vont à l'église une fois par semaine, le taux d'acceptation se situait uniquement à 34 %, alors que chez celles qui disaient n'y aller que quelques fois par an ou à certaines occasions, il était de 66 %, resp. 68 %. En revanche, il n'existait guère de différences entre les confessions : 59 % des sondés protestants et 63 % des catholiques ont voté Oui, alors que le faible nombre de sondés issus d'autres groupes religieux ne permet pas tirer une conclusion fiable à ce propos.

**Tableau 5.2: Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée –
Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques
en pour cent des personnes ayant voté Oui**

Caractéristiques / Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	62	1000	
Formation			V = .12***
Niveau élevé	67	670	
Niveau moyen	52	299	
Niveau bas	[48]	30	
Région linguistique			V = .15***
Suisse alémanique	58	533	
Suisse romande	76	267	
Suisse italoophone	58	193	
Fréquentation de l'église			V = .24***
Une fois par semaine	34	100	
Une fois par mois	57	82	
Plusieurs fois par an	66	122	
Lors d'occasions spéciales	68	416	
Jamais	55	72	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques » Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.			

5.3 Perception

Les sondés n'étaient pas très bien informés : 34 % d'entre eux n'ont pas pu répondre à la question portant sur le contenu. Il s'agit là d'un autre indicateur de la complexité susmentionnée de l'objet. Cependant les votants étaient un peu mieux informés que lors de la votation sur la modification de l'article constitutionnel de l'an passé, puisque 42% n'avaient pu faire aucune indication sur le contenu. En outre, les votants étaient nettement mieux informés que ceux qui ne se sont pas déplacés aux urnes. Seuls quelques rares personnes ont indiqué avoir soutenu cet objet parce qu'elles avaient déjà approuvé la modification de l'article constitutionnel. Mais dans l'ensemble, les réponses ne permettent pas de déterminer si les ayant-droits au vote étaient conscients de la différence entre la modification de l'article constitutionnel et la loi de mise en œuvre. Les réponses à la question portant sur le contenu de l'objet montrent toutefois que, pour les sondés, il s'agissait d'abord de l'introduction du diagnostic préimplantatoire. Celui-ci a été cité par 31 % des personnes interrogées. 19% ont relevé des détails du DPI, tels par exemple le nombre d'embryons ou la possibilité future de les congeler pour les conserver. 3% ont déclaré qu'il s'agissait d'éviter des maladies et 2% ont mis l'objet en rapport avec les progrès dans la recherche. Ces réponses mettent en évidence le caractère technique perçu par les votants concernant cet objet. Rares ont été ceux qui ont cité le thème du bébé designer ou de l'enfant désiré.

Tableau 5.3: Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée – Perception des contenus en pour cent des ayants droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Diagnostic préimplantatoire	31	459	46	322	17	136
Détails du diagnostic (nombre d'embryons, congelés)	19	283	23	162	15	121
Maladies (éviter)	3	41	4	28	2	13
Enfants désirés, bébés designer	1	16	2	10	1	6
Progrès, recherche	2	25	2	10	2	15
Généralités, autres	8	122	8	56	8	66
Fausse déclarations	2	35	2	17	2	18
Ne sais pas, aucune réponse	34	505	13	91	53	414
Total	100	1485	100	696	100	789

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation.
 © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

5.4 Motifs du choix

L'analyse des motifs montre que la grande majorité des votants peuvent justifier leur choix. Il faut cependant relever une importante différence entre partisans et adversaires : alors que seuls 4% des partisans n'ont pas pu indiquer spontanément les raisons de leur choix, ils étaient 17% chez les opposants. Fait intéressant, très peu déclarent s'être appuyés sur des recom-

mandations de partis ou du gouvernement : cela a été le cas pour 6% des personnes ayant voté Oui et pour aucune de celles ayant voté Non, ce qui contredit dans une certaine mesure l'image susmentionnée d'une conformité entre les recommandations des partis et les choix de leurs sympathisants. Bien que l'électorat ait majoritairement suivi de manière cohérente les recommandations de son parti préféré, il indique que ces dernières n'ont pas été déterminantes pour le choix.

Les principaux arguments Pour se rapportent à la promesse du DPI de pouvoir reconnaître assez tôt les maladies héréditaires et donc d'éviter des souffrances inutiles. En font également partie les arguments selon lesquels les complications pendant la grossesse ainsi que les avortements tardifs pourraient être évités grâce au DPI. De surcroît, un total de 15% a indiqué avoir soutenu l'objet parce que le DPI est déjà autorisé à l'étranger et que les couples concernés peuvent donc s'y rendre afin de se faire traiter. Le progrès scientifique et le renforcement du site de recherche suisse sont également cités comme raisons de l'approbation. Un peu moins important paraît l'argument du libre choix des couples concernés, resp. des femmes.

Dans le camp des Contre, deux arguments prédominent. D'une part la crainte, largement répandue, que la loi va trop loin et qu'elle ouvre la porte à la sélection de caractéristiques génétiques (mot-clé «bébés design»). Comparativement à la votation sur la modification de l'article constitutionnel d'il y a une année, cet argument a nettement gagné en importance. D'un autre côté, les adversaires émettaient des réserves éthiques concernant la manipulation et la suppression de vies humaines (embryons). Il est vrai que dans cette catégorie, ils ne représentent que 5% des premières mentions. L'argument selon lequel les personnes handicapées pourraient dorénavant être discriminées par le DPI n'a rencontré que peu d'écho.

**Tableau 5.4: Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée –
Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)**

	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté Oui				
Constaté les maladies, réduire la souffrance	38	236	75	466
Permis à l'étranger, éviter le traitement à l'étranger	13	83	15	179
Progrès, renforcer le site de recherche	11	70	29	154
Liberté de choix des parents, des femmes	5	31	25	92
Recommandations	5	33	6	35
Généralités, autres	23	142	40	246
Ne sais pas, aucune réponse	4	23	64	399
Total	100	619	254	1571
Personnes ayant voté Non				
Nouveau développement, bébés designer	36	139	75	284
Réserve éthique et religieuse: intervention dans la vie humaine	35	132	69	263
Discriminations des personnes handicapées	3	13	11	42
Recommandations	0	0	0	0
Généralités, autres	8	30	61	232
Ne sais pas, aucune réponse	17	66	25	94
Total	100	381	241	916

© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

5.5 Arguments Pour et Contre

Nous avons testé trois arguments fréquemment utilisés par chacun des deux camps pendant la campagne de votation. Alors que le camp des Pour a particulièrement plaidé en faveur de l'objet avec des arguments axés sur l'efficacité, le camp des adversaires a surtout avancé des réserves éthiques et morales.

Les sondés ont apparemment relativement bien réussi à classer les arguments présentés au camp des Pour, resp. des Contre. L'évaluation montre une image uniforme. L'argument selon lequel il vaut mieux examiner un ovule quant à des maladies graves avant son implantation, afin d'éviter un avortement plus tard, a recueilli l'approbation la plus élevée. Plus de la moitié des personnes ayant voté Non était aussi d'accord avec cet argument. Un peu moins de personnes ayant voté Oui approuvaient l'argument selon lequel le DPI devait être autorisé en Suisse pour que les couples concernés ne soient pas obligés de se rendre à l'étranger. En revanche, cet argument n'était pas vraiment apprécié par les adversaires. Le troisième argument Pour, selon lequel le diagnostic préimplantatoire pourrait éviter des risques inutiles aux couples qui veulent des enfants, a été approuvé par 89% des personnes ayant voté Oui et par 42% de celles ayant voté Non.

L'approbation des arguments Contre a été, dans l'ensemble, un peu moins forte du côté des Non que celle des arguments Pour du côté des Oui. L'argument selon lequel il n'est pas possible de garantir que le DPI ne servira pas à sélectionner l'identité sexuelle, l'apparence extérieure ou le caractère remporte la palme : 81% des personnes ayant voté Non et 39% de celles ayant voté Oui l'ont approuvé. Un argument similaire, à savoir que le DPI rend possible le choix ciblé d'un être humain et qu'il entraînera d'autres exigences telles que les « bébés sauveurs », n'a en revanche reçu l'assentiment que de 75% des adversaires et de 24% des partisans. En accord avec le chapitre précédent concernant les motifs, l'argument selon lequel les personnes handicapées pourraient dorénavant être discriminées a reçu le plus faible soutien (74% des personnes ayant voté Non et 16% de celles ayant voté Oui). Dans l'ensemble, on remarque donc que les personnes ayant voté Non ont été plus souvent d'accord avec les arguments en faveur de l'objet que les personnes ayant voté Oui, qui n'ont pu voir que peu d'aspects positifs dans les arguments Contre. Alors que le camp des Pour a clairement mis en avant les avantages du DPI ou la diminution des dépenses et des risques pour les couples concernés et qu'il s'adresse donc également aux opposants, ce sont les réserves éthiques concernant les développements et les impacts possibles du DPI qui ont dominé le camp du Non.

**Tableau 5.5 : Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée –
Succès des arguments Pour et Contre auprès des votants en pour cent**

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Il vaut mieux examiner un ovule quant à des maladies graves avant son implantation pour éviter plus tard un avortement.	Total	81	15	4
	Oui	97	1	2
	Non	53	39	8
Le diagnostic préimplantatoire devrait être autorisé en Suisse, afin d'éviter que les couples ne doivent se rendre à l'étranger.	Total	70	26	4
	Oui	93	4	3
	Non	32	61	6
Le diagnostic préimplantatoire permet d'éviter des risques inutiles aux couples qui souhaitent avoir des enfants.	Total	72	23	5
	Oui	89	7	3
	Non	42	49	9
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Le diagnostic préimplantatoire permet le choix ciblé d'êtres humains et entraînera d'autres exigences telles que les « bébés sauveurs ».	Total	43	50	7
	Oui	24	69	8
	Non	75	19	6
En raison du diagnostic préimplantatoire, les personnes handicapées seront dorénavant considérées comme « indigne de vivre » et donc discriminées.	Total	38	57	5
	Oui	16	78	5
	Non	74	21	5
On ne peut garantir que cette technique ne servira pas à sélectionner l'identité sexuelle, l'apparence extérieure ou le caractère.	Total	55	37	8
	Oui	39	52	10
	Non	81	13	6
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 81 % de tous les votants (97 % des personnes ayant voté Oui; 53 % de celles ayant voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 15 % (1 % des personnes ayant voté Oui et 39 % de celles ayant voté Non) l'ont rejeté et 4 % (2 %; 8 %) n'ont pas pu se décider. Total des votants ayant répondu = entre 978 et 982 (pondéré).</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.</p>				

6. MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ASILE (LASI)

6.1 Situation initiale

Le principal objectif de la onzième révision depuis l'introduction de la loi sur l'asile était l'accélération de la procédure d'asile. A cet effet le parlement a décidé de restructurer totalement le domaine de l'asile : en installant ce qu'on appelle des centres de la Confédération, la plus grande partie des demandes d'asile devrait avoir pouvoir passer en force de chose jugée et être mise en œuvre en 140 jours. Afin de respecter l'équité et l'Etat de droit malgré la rapidité des procédures, on a proposé en contrepartie des conseils gratuits ainsi qu'une représentation juridique gratuite pour les requérants. Le 25 septembre 2015, après y avoir apporté quelques légères modifications, le parlement a accepté cette révision de la loi sur l'asile par 35 voix contre 3 (et trois abstentions) au Conseil des Etats et par 138 voix contre 55 (et une abstention) au Conseil national.

La restructuration proposée s'entend comme le second paquet et la poursuite directe d'une modification de loi entreprise antérieurement. Les modifications urgentes de la loi sur l'asile, acceptées contre la volonté de la gauche par 78.4 % lors de la votation populaire du 9 juin 2013, avaient déjà entraîné diverses mesures permettant d'accélérer la procédure d'asile. Depuis lors, les nouvelles procédures ont pu être testées avec succès grâce à un essai pilote à Zurich. Ces dispositions ont toutefois une durée limitée et seraient devenues caduques en septembre 2019 en cas de rejet de la présente révision.

La résistance à ce second paquet de révision de la loi est pourtant venue d'un côté inattendu : l'UDC, qui a constamment exigé des procédures plus rapides, s'est défendue en particulier contre l'introduction de l'aide juridique gratuite pour les requérants d'asile. En outre, elle critiquait un article de la loi qui permettrait, au besoin, d'exproprier des terrains pour construire de nouveaux centres fédéraux. Au parlement, l'UDC n'a toutefois trouvé aucun allié pour appuyer son opposition. De ce fait, Adrian Amstutz, le chef du groupe parlementaire de l'UDC, a annoncé avant la fin du vote final au Conseil national que l'UDC lancerait le référendum contre la révision de la loi. En janvier 2016, les signatures nécessaires étaient déposées contre la révision de la loi sur l'asile.

La campagne de votation s'est donc en grande partie déroulée le long des lignes de front déjà présentes au parlement au moment du processus de décision. Il est vrai qu'au sein de la gauche, un vif débat a eu lieu : fallait-il réellement soutenir un objet dont le but était clairement un durcissement du droit d'asile ? Finalement ce sont pourtant les voix qui voyaient un réel progrès dans la protection juridique gratuite et qui estimaient que le bilan de la révision était positif dans l'ensemble qui se sont imposées. Ainsi pour une fois, la révision de la loi sur l'asile a été placée sous d'autres auspices que d'habitude : l'UDC s'est alignée seule contre tous les autres partis. Elle a cependant été soutenue par l'Association suisse des propriétaires (ASP), effrayée par le paragraphe prévoyant la possibilité d'exproprier et qui, par une campagne indépendante de l'UDC, décidait de militer pour le Non. L'ASP s'est immédiatement fait critiquer

pour son soutien au référendum, parce qu'elle se serait laissée instrumentaliser par l'UDC pour sa « politique de blocage ». La campagne de votation s'est déroulée de manière inhabituellement calme si l'on considère que le thème débattu concernait l'asile. Cela notamment aussi parce que l'UDC avait décidé de renoncer à une campagne « dans l'espace payant ».

Le résultat de la votation du 5 juin 2016 reflétait dès lors assez précisément les fronts qui s'étaient formés au parlement durant la campagne de votation. Une grande majorité du souverain ne s'est laissé convaincre ni par les objections de droite ni par celles de gauche contre la restructuration prévue dans la loi sur l'asile. La révision de la loi a été clairement acceptée par 66.8% des voix.

6.2 Profil des votants

Le profil des votants est marqué par les signes préalables contraires de cette campagne de votation. A l'inverse des révisions antérieures du droit d'asile, les opposants se composaient pour une fois essentiellement de votants UDC. Au contraire, tant le PS que le PES recommandaient exceptionnellement de voter Oui. Les partisans de l'UDC ont suivi en grande partie la tête du parti et ont majoritairement rejeté le projet. On remarque malgré tout que l'UDC a déjà mieux su convaincre ses partisans, précisément dans le domaine de la politique des étrangers et de l'asile. Bien que l'UDC ait été le seul parti important à prôner le Non, 39% de ses électeurs ont estimé que la révision de l'asile était correcte. En revanche, l'électorat du PS a manifestement suivi en grande partie la recommandation de vote controversée à l'interne et a finalement approuvé nettement la révision de la loi sur l'asile, puisque 79% des votants du PS ont déposé un Oui dans l'urne. Les Verts présentaient également un taux d'approbation élevé de 71%. Ainsi chez les partisans de gauche, la modification de la loi a obtenu un soutien identique ou même encore plus élevé que chez les votants des partis bourgeois.

L'auto-positionnement des sondés sur l'axe gauche-droite confirme en principe cette évaluation, mais ajoute un détail intéressant à ce tableau général. Il révèle le dilemme de la gauche sur la façon de considérer une révision de la loi sur l'asile qui, à côté de quelques améliorations, contient également de nets durcissements. Alors que les forces modérées au sein de la gauche estimaient que la révision était digne de soutien et se sont donc imposées au niveau national, une opposition au Oui s'est en particulier manifestée en Suisse romande. On peut dès lors observer, dans le tableau 6.1, que les personnes qui se positionnent à l'extrême-gauche ont approuvé la révision de la loi moins nettement que celles de la gauche modérée. Au centre politique, on constate de solides majorités. La révision n'a été rejetée majoritairement que par les personnes qui se positionnent à l'extrême-droite et par celles qui n'ont pas voulu indiquer leur positionnement politique.

Les taux d'approbation concernant certaines valeurs de référence spécifiques confirment, une fois encore, que nombre de sondés n'ont pas principalement interprété cette révision de la loi sur l'asile comme un objet de durcissement. Tant les personnes qui s'engagent pour une Suisse ouverte que celles qui approuvent l'égalité de traitement entre Suisses et étrangers

ont en grande partie déposé un Oui dans l'urne. En revanche, les sondés qui souhaitent une Suisse traditionnelle, souveraine et un traitement préférentiel pour les Suisses ont approuvé la révision beaucoup moins nettement. On découvre ainsi une inversion du modèle qui prévalait lors des précédentes révisions de la loi sur l'asile, car habituellement ces personnes figurent précisément parmi les opposants les plus virulents aux modifications de la loi sur l'asile.²⁰ La combinaison de durcissements et d'améliorations explicites pour les requérants (par ex. représentation juridique gratuite) a entraîné, pour cette modification de la loi, un soutien moindre chez les tenants d'une ligne dure et plus marqué chez les partisans d'une politique plus humaine en matière d'asile.

²⁰ La dernière votation comparable du 9 juin 2013 (« Modifications urgentes de la loi sur l'asile »), un précurseur au contenu très proche de la révision actuelle de la loi, a été soutenue par 88 % des personnes qui préconisaient un traitement privilégié des Suisses par rapport aux étrangers.

Tableau 6.1 : Modification de la loi sur l'asile – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques/Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	67	1019	
Sympathie pour un parti			V = .23***
PS – Parti socialiste	79	192	
PDC – Parti démocrate chrétien	70	80	
PLR.Les libéraux-Radicaux	74	156	
UDC – Union démocratique du centre	39	160	
PES – Parti écologique suisse	71	60	
PVL– Les vert'libéraux	(97)	33	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(68)	17	
Aucun parti	64	145	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .17***
Extrême-gauche	72	73	
Gauche	79	253	
Centre	69	260	
Droite	60	306	
Extrême-droite	47	77	
Valeur de référence : pour une Suisse moderne ou traditionnelle			V = .19***
Suisse moderne	75	644	
Avis partagé	56	262	
Suisse traditionnelle	44	95	
Valeur de référence : droits identiques vs. préférence aux Suisses			V = .18***
Même chances pour tous	76	385	
Avis partagé	72	283	
Préférence aux Suisses	52	331	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques » Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.			

La constatation qu'adversaires et partisans de cette révision de loi se divisent en camps moins classiques que d'habitude se retrouve également lors de l'analyse des taux d'approbation selon les caractéristiques sociodémographiques. Habituellement, les opposants aux changements dans le domaine de l'asile se composent en grande partie de personnes jeunes, de femmes et de gens hautement qualifiés. Concernant la présente révision, ces modèles sont nettement moins marqués. L'âge des sondés ne permet guère de déterminer des différences systématiques. Les différents groupes d'âge présentent des taux d'approbation relativement semblables. Les taux d'approbation des femmes sont imperceptiblement plus élevés que ceux des hommes, bien que cette différence ne s'avère pas significative au niveau statistique.

S'agissant des divers groupes de formation, on retrouve finalement la même image que pour les caractéristiques politiques : contrairement aux votations antérieures concernant la loi sur l'asile, ce sont cette fois-ci les sondés au niveau de formation élevé qui ont en grande partie soutenu la révision, alors que parmi les sondés au niveau de formation peu élevé, seuls 30 % se sont laissé convaincre par les arguments du camp du Oui.

S'agissant des divers types de domicile, on remarque une certaine différence entre les régions urbaines et rurales : dans les grandes villes, la révision a été acceptée par plus des trois quarts de tous les sondés. En revanche, les habitants des villes plus petites et de la campagne ont été un peu plus réservés. La révision y a malgré tout été majoritairement approuvée. Le fossé ville-campagne n'avait donc aucune influence déterminante sur le résultat de la votation.

Tableau 6.2: Modification de la loi sur l'asile – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté Oui

Caractéristiques / Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	67	1019	
Age			n.s.
18–29 ans	67	60	
30–39 ans	59	182	
40–49 ans	73	101	
50–59 ans	68	218	
60–69 ans	66	252	
70 ans et plus	70	206	
Sexe			n.s.
Homme	65	497	
Femme	68	522	
Formation			V = .14***
Niveau faible	70	694	
Niveau moyen	62	289	
Niveau élevé	[32]	36	
Domicile			V = .10**
Grande ville	77	374	
Ville moyenne / petite ville	61	374	
Campagne	60	271	

^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 7 « Données méthodologiques »
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune donnée statistique.
 © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

6.3 Perception

Un pourcentage notable des sondés n'étaient pas bien informés sur le contenu de l'initiative : près de 40 % des sondés n'ont pas pu répondre à la question portant sur le contenu de l'objet. Les votants étaient tout de même nettement mieux informés que les non votants (18 % vs. 58 % « je ne sais pas »).

Les sondés qui ont fourni une indication sur le contenu de la votation ont, pour la plupart, fait référence à l'accélération, ou plutôt au raccourcissement des procédures d'asile. Presque la moitié de tous les sondés et quasi les deux tiers des participants ont cité en premier cet aspect de l'objet. On remarque donc à nouveau très clairement que cette révision n'a pas été perçue en premier lieu comme un durcissement de la loi sur l'asile. Seuls 3 % des sondés ont indiqué qu'il s'agissait d'un durcissement. Ce qui s'oppose donc radicalement à la dernière modification assez semblable de la loi sur l'asile de juin 2013. A cette époque, c'est le durcissement de la procédure qui occupait la première place. L'accélération des procédures d'asile, qui représentait également l'objectif principal à l'époque, n'avait été que le second élément cité.²¹

La principale mesure permettant de garantir un déroulement équitable malgré des procédures plus courtes, à savoir la mise à disposition d'une représentation juridique sans frais, a été (nettement moins souvent) citée comme second motif. Les opposants à l'objet se référaient plus fréquemment à ce point de la révision que ses partisans, ce qui n'est guère surprenant au vu de la critique du camp des Non concernant les « avocats gratuits » pour les requérants d'asile. Le deuxième point important critiqué par le comité référendaire se rapportait à un article de la proposition de loi, qui permettrait, dans des cas d'urgence, d'exproprier des terrains pour la construction des « centres fédéraux ». Malgré l'attention notable que les médias y ont accordée, cet aspect de l'objet n'a apparemment guère été retenu par les sondés. Seuls deux d'entre eux l'ont cité comme première mention. C'est pourquoi cet aspect n'a pas été relevé séparément dans le tableau ci-dessous, mais classé sous le thème général « Installation de centres fédéraux ».

²¹ Voir Naj, Alessandro/Sciarini, Pascal [2013] : Analyse des votations fédérales du 9 juin 2013, tableau 3.3, p. 26.

Tableau 6.3: Modification de la loi sur l'asile – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Accélération/ raccourcissement des procédures	45	664	64	445	28	219
Représentation juridique (gratuite)	7	106	8	57	6	49
Installation de centres fédéraux	2	30	2	16	2	13
Durcissement de la procédure d'asile	3	44	2	17	3	27
Autres/déclarations d'ordre général/ fausses	4	60	5	33	3	26
Ne sais pas/ aucune réponse	39	582	18	128	58	454
Total	100	1485	100	696	100	788

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation.
 © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

6.4 Motifs du choix

L'évaluation des motifs du choix s'appuie en grande partie sur les résultats du chapitre précédent : chez les partisans de la révision de la loi sur l'asile, le raccourcissement des procédures ne représentait pas seulement le contenu principal, mais aussi le motif premier du soutien à l'objet. Un pourcentage extraordinairement élevé de 55% a cité les procédures accélérées comme premier motif d'approbation. Sur la totalité des mentions, ce motif a même été cité par 82% des sondés. Différents motifs se mêlent à ce souhait de procédures plus rapides en matière d'asile : une partie des sondés soutient ces dernières parce qu'elles clarifient les situations, que les requérants restent moins longtemps dans l'expectative et qu'elles améliorent l'intégration dans la société. Une autre partie a soutenu le raccourcissement en raison de son effet dissuasif et parce que les requérants déboutés peuvent être renvoyés plus rapidement.

Les autres motifs cités pour justifier le soutien à l'objet se retrouvent quelque peu dans l'ombre du raccourcissement des procédures. L'introduction d'une représentation juridique gratuite pour les requérants d'asile a été évoquée par 17% des sondés. Cet aspect de l'objet a sans doute apporté une contribution déterminante au soutien apporté par l'électorat de gauche et a effectivement été cité le plus souvent par les votants du PS. Au total, 12% des sondés espéraient que cette révision entraînerait une réduction des coûts dans le domaine de l'asile. 13% des sondés ont aussi indiqué de manière très pragmatique que cet objet était la conséquence des révisions précédentes et, comme l'a formulé un des sondés, « représentait une bonne voie médiane entre la politique dure de l'UDC et la position du PS et des Verts ». Les personnes qui ont exprimé la crainte qu'en cas de rejet de la révision, une variante encore plus restrictive risquait d'être mise en place ont également été classées dans cette catégorie.

Dans le camp des opposants à la révision, l'argumentation reposait sans surprise sur le renforcement de la protection juridique et les coûts y afférent. L'UDC a justifié son référendum en premier lieu par l'introduction des « avocats gratuits » pour les requérants d'asile, et cet

argument a apparemment fait mouche auprès de sa base. Cette représentation juridique gratuite durant les procédures d'asile en cours a motivé, d'une manière ou d'une autre, le rejet de 47% des sondés. En second lieu, les opposants ont mentionné le fait que cet objet n'était pas du tout nécessaire, puisque les sondés étaient satisfaits de l'état actuel ou qu'ils ne voyaient aucune plus-value dans cette révision. Des réserves de principe contre la migration et les relations avec les personnes étrangères ont été citées par 12% des sondés pour justifier leur Non. Quant à la thématique de l'expropriation, mise en exergue par l'UDC et l'Association des propriétaires pendant la campagne en faveur du Non, elle s'est avérée peu déterminante. 9% des personnes ayant voté Non ont mentionné les rapports entre la Confédération et les cantons, et rares ont été les sondés à citer explicitement la possibilité de procéder à des expropriations pour construire des centres fédéraux. Finalement un petit groupe de personnes ayant voté Non, qu'on peut sans doute attribuer au camp de gauche, a justifié sa position de rejet par le fait que le raccourcissement des procédures pourrait mettre en danger un déroulement équitable.

**Tableau 6.4 : Modification de la loi sur l'asile – Motifs des votants
(plusieurs réponses possibles)**

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté Oui				
Raccourcissement des procédures	55	372	82	560
Equité / représentation juridique	3	20	17	115
Réductions des coûts	5	33	12	85
Compromis politique judicieux	8	57	13	89
Déclarations d'ordre général pour le Oui	15	105	22	153
Autres raisons	10	71	13	91
Ne sais pas, aucune réponse	3	22	62	425
Total	100	680	223	1518
Personnes ayant voté Non				
Avocats gratuits/coûts	30	102	47	160
Rapports Confédération/canton, expropriations	3	12	9	32
Méfiance envers le gouvernement	5	17	6	20
Relations entre Suisses et étrangers	7	23	12	42
Objet inutile	16	53	25	85
Les procédures courtes mettent en danger un déroulement équitable	3	11	6	19
Déclarations d'ordre général pour le Non	16	53	25	83
Autres raisons	9	31	16	55
Ne sais pas, aucune réponse	11	38	58	197
Total	100	339	204	692

© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.

6.5 Arguments Pour et Contre

Les sondés semblaient bien connaître la plupart des arguments avancés. Une grande partie d'entre eux s'étaient déjà forgé une opinion sur les six arguments et rares étaient ceux qui ont manifesté de l'incertitude dans leur opinion.

L'évaluation montre que les arguments du Conseil fédéral et de la majorité du parlement, qui se sont exprimés en faveur de la révision, ont été excessivement bien accueillis. Les sondés étaient en grande partie d'accord avec le fait que la mise à disposition d'une représentation juridique gratuite, un déroulement efficace des procédures dans les centres fédéraux ainsi que les avantages d'un traitement plus rapide des demandes permettraient de garantir des procédures équitables. Dans le camp des personnes ayant voté Oui, ces trois arguments centraux pour la révision ont même recueilli plus de 90 % d'approbation. Même dans le camp des opposants, on reconnaissait majoritairement que des procédures accélérées pourraient servir à intégrer ou à expulser plus rapidement les requérants d'asile. L'orientation générale de la révision de la loi sur l'asile était apparemment peu controversée, et même chez les opposants, on ne constate pas de résistance massive aux arguments principaux du camp des Oui.

Les arguments du comité référendaire semblent avoir été moins convaincants. Même si une majorité des personnes ayant voté Non n'étaient pas favorables à une meilleure protection juridique des requérants d'asile, il paraît surprenant que même pas trois quarts des opposants se soient déclarés d'accord avec la critique des « avocats gratuits », compte tenu du fait que la campagne en faveur du Non reposait principalement sur cet argument. On constate ici aussi l'hétérogénéité du camp des Non. Les adversaires du projet ne se composaient pas uniquement de sympathisants de l'UDC, mais aussi de personnes émanant du spectre de gauche. Cependant ces derniers désapprouvaient plutôt cet argument de la campagne de l'UDC. Dans le camp du Non, ce dernier a également été nettement rejeté par plus de deux tiers des sondés. En revanche, l'argument selon lequel la possibilité d'exproprier des terrains pour construire des centres fédéraux n'était pas souhaitable obtenait davantage d'approbation. Dans le camp des Oui, une large part de sondés étaient d'accord avec la critique concernant de possibles expropriations. Cependant nombre de sondés ont soutenu la révision malgré leur position de rejet par rapport à la possibilité d'exproprier. Cet argument n'a donc pas suffisamment pesé pour jouer un véritable rôle dans la votation. Ce qui va de pair avec l'analyse susmentionnée du contenu et des motifs du choix : pour de nombreux sondés, la problématique des expropriations n'était pas une priorité au moment du choix. Le dernier argument testé dans le camp du Non concernait l'exigence d'un durcissement encore plus strict dans le domaine de l'asile. Dans le camp du Non, une importante majorité était d'avis qu'il fallait des mesures encore plus strictes pour maîtriser le nombre actuel de réfugiés. 45 % des personnes ayant voté Oui étaient aussi d'accord avec cet argument. La présente révision de la loi sur l'asile n'était cependant pas en contradiction avec le souhait de ces sondés et, pour nombre de personnes ayant voté Oui, il n'a pas été perçu comme un obstacle à de nouveaux durcissements.

En résumé, on peut dire que l'argumentation du Conseil fédéral concernant la révision de la loi sur l'asile a largement fait mouche et a réussi à convaincre une majorité de l'électorat. L'objet a été compris comme la prochaine étape judiciaire et pragmatique de la politique d'asile suisse. Les arguments des adversaires ont avant tout convaincu le noyau électoral de l'UDC, mais au-delà, ils n'ont pas été jugés suffisamment importants pour dévier du chemin emprunté à long terme et torpiller la révision proposée.

Tableau 6.5: Modification de la loi sur l'asile – Succès des arguments Pour et Contre auprès des votants en pour cent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Afin de garantir que les procédures sont réalisées de manière correcte et équitable, les requérants d'asile doivent disposer des conseils et de la représentation juridique nécessaires.	Total	77	22	2
	Oui	91	7	2
	Non	47	51	2
Le déroulement des procédures d'asile dans les centres fédéraux permet des déroulements plus efficaces, des délais plus courts et des coûts plus bas qu'aujourd'hui.	Total	76	15	9
	Oui	91	3	6
	Non	47	40	13
Les procédures d'asile plus rapides permettent d'intégrer plus rapidement les personnes qui peuvent rester en Suisse et d'expulser les autres de manière consé- quente.	Total	83	13	4
	Oui	93	4	3
	Non	62	31	6
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Ne sais pas (%)
Les contribuables ne devraient pas devoir payer pour les avocats gratuits des requé- rants d'asile.	Total	43	55	3
	Oui	28	68	3
	Non	72	27	1
Il ne doit y avoir aucune expropriation de terrain dans les communes ou chez les privés pour la construction de centres d'asile.	Total	60	36	4
	Oui	55	41	4
	Non	72	25	3
En raison du nombre plus élevé de mi- grants, il faut des mesures plus dures en Suisse que celles prévues jusqu'à présent.	Total	53	42	5
	Oui	45	49	6
	Non	69	28	3
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 77% de tous les votants (91% des personnes ayant voté Oui; 47% de celles ayant voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 22% (7% des personnes ayant voté Oui et 51% de celles ayant voté Non) l'ont rejeté et 2% (2%; 2%) n'ont pas pu se décider. Total des votants ayant répondu = entre 996 et 1000 (pondéré). © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 05.06.2016.				

7. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de sondage gfs.bern a effectué le sondage au cours des 13 jours qui ont suivi la votation populaire du 5 juin 2016. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 121 enquêteurs / enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondés pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen en vue d'un échantillonnage aléatoire pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1513 personnes, dont 53 % émanent de Suisse alémanique, 27 % de Suisse romande et 20 % de Suisse italophone. Seule une partie de l'interview a été réalisée avec les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Le taux de refus s'élève à 79 % ; cela signifie que 21 % des interviews prévues initialement ont pu être réalisées.

La représentation démographique est largement garantie.²² Les écarts pour les classes d'âge ou de sexe s'élèvent au maximum à 0.2 point pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée. Comme toujours, les participants au vote sont surreprésentés environ de 30 points pour cent, les valeurs exactes varient légèrement entre les cinq objets). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures.

Pour effectuer certains calculs, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté OUI et à des personnes ayant voté Non, resp. des participants et des non-participants.

En ce qui concerne la participation, les données du registre du canton de Genève²³, de la ville de St Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin ont servi à la pondération. En d'autres termes, les répartitions réelles de la participation du canton de Genève ont servi de base à la pondération de la participation d'après l'âge en Suisse romande, les données de la ville de St Gall pour la Suisse alémanique et celles des communes du Tessin pour la pondération du canton du Tessin.

²² Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al. : Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 5 juin 2016, gfs.bern.

²³ Les données utilisées pour le canton de Genève sont provisoires, les chiffres définitifs n'étant pas encore disponibles au moment de l'analyse.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, le volume de cet échantillonnage (1513 personnes) donne une marge d'erreur de $\pm 2,5$ points pour cent. Lorsque cet échantillonnage est plus restreint, par ex. pour 780 sondés, cette marge augmente à $\pm 3,5$. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à $\pm 3,2$). La prudence est de mise là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une probabilité située au-dessous de 0.05, ** lorsque celle-ci est inférieure à 0.01 et *** lorsqu'elle est inférieure à 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont la probabilité d'erreur dépasse 0.05 ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur zéro lorsque la concordance est inexistante et la valeur un lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisqu'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

P.P.

CH - 3001 Bern

Post CH AG